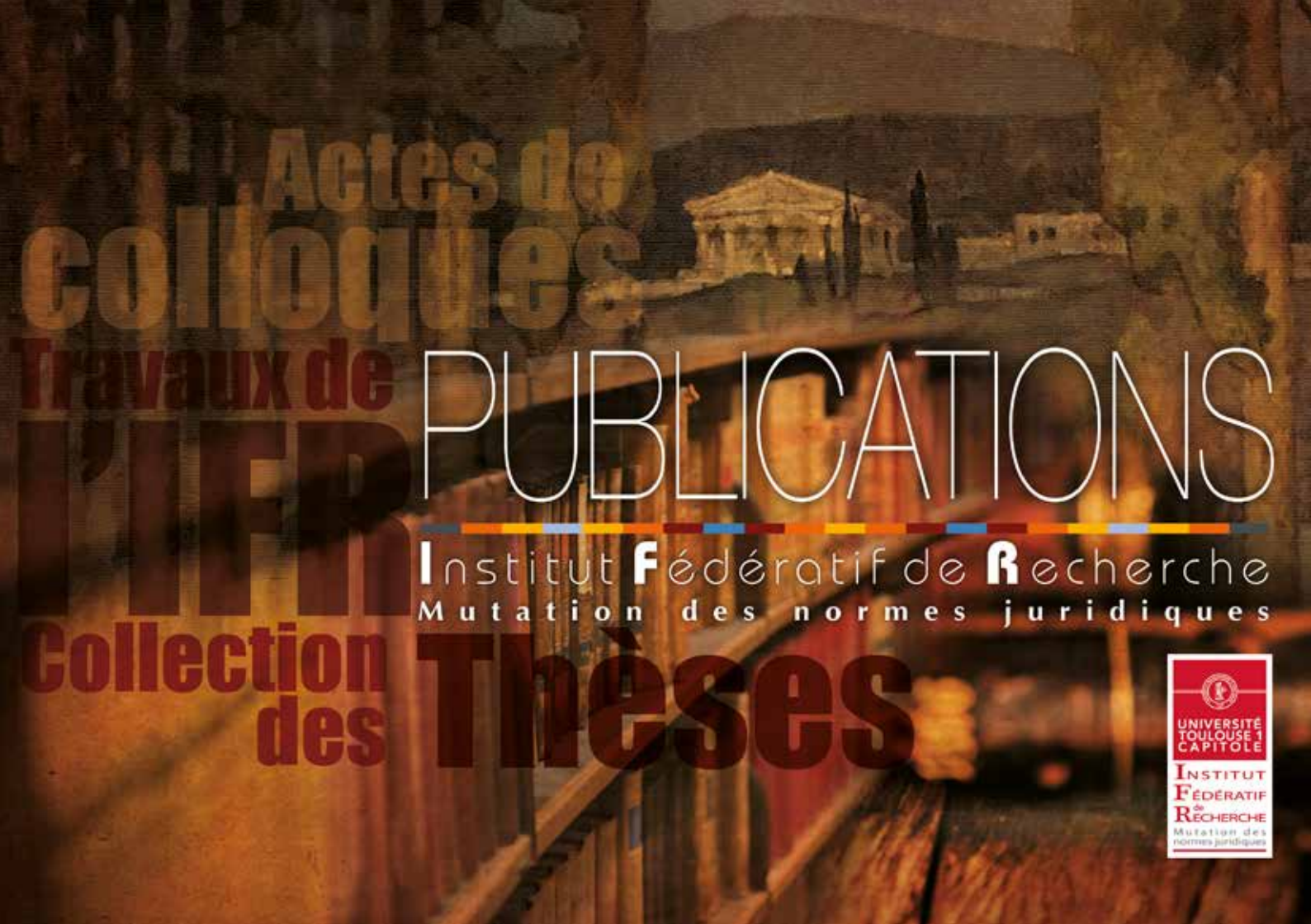


PUBLICATIONS

Institut Fédératif de Recherche
Mutation des normes juridiques

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE
INSTITUT FÉDÉRATIF DE RECHERCHE
Mutation des normes juridiques

Institut Fédératif de Recherche

Depuis 2002, l'**Institut Fédératif de Recherche** « Mutations des normes juridiques » favorise, valorise et promeut une recherche transdisciplinaire dans toutes les disciplines du droit à l'Université Toulouse Capitole. Elle initie et accompagne la publication de la recherche en droit par trois collections : les « Travaux », les « Actes de colloques » et les « Thèses ». Ce catalogue est une invitation à découvrir une partie de la richesse des champs et des approches développées par les juristes toulousains au sein de cet Institut.

Les « Travaux » intéressent des sujets d'actualité juridique en mobilisant les compétences des différents laboratoires de recherche au sein de la Faculté de droit. Les « Actes de colloques » sont le fruit d'une rencontre annuelle organisée par l'I.F.R. mais aussi de colloques organisés en commun par plusieurs laboratoires toulousains. Enfin un prix de thèse permet chaque année de publier une thèse en droit privé, en droit public et en histoire du droit.

Mutation des normes juridiques

Mise à jour du catalogue : mai 2020

Pour **votre commande**

Service des Presses
ifr@ut-capitole.fr / www.ut-capitole.fr
Tél. (33) 05 61 63 38 22
21, allée de Brienne - 31000 TOULOUSE

Lextenso-Éditions (Librairie)
www.lextenso-editions.fr

LISTE DES OUVRAGES
Collection des Actes de colloques

N° 1	La liberté personnelle. Une autre conception de la liberté [2006] Épuisé	p. 08
N° 2	Les décisions juridictionnelles atypiques [2006]	p. 08
N° 3	Journées Michel Despax «L'emploi» [2006]	p. 09
N° 4	Demain, la sixième République ? [2007] Épuisé	p. 09
N° 5	Les influences de la construction européenne sur le droit français [2007]	p. 10
N° 6	Solidarité(s) : perspectives juridiques [2009]	p. 10
N° 7	Juges et apparence(s) [2010]	p. 11
Hors série	Regards sur le droit des étrangers - Actes de colloque de l'ADOC du 24 octobre 2008 [2010]	p. 11
N° 8	L'accès aux soins - Principes et réalités [2011]	p. 12
N° 9	L'identité de droit public [2011]	p. 12
N° 10	La pédagogie au service du droit [2011]	p. 13
N° 11	Les métamorphoses de la marque [2011]	p. 13
N° 12	Image(s) & Environnement [2012]	p. 14
N° 13	La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dix ans après ... [2012]	p. 14
N° 14	La spécialisation des juges [2012]	p. 15
N° 15	Regards sur le droit au procès équitable [2012]	p. 15
N° 16	Les patrimoines affectés [2013]	p. 16
N° 17	Le don en droit public [2013]	p. 16
N° 18	Égalité-parité, une nouvelle approche de la démocratie ? [2013]	p. 17
N° 19	Tolérance & Droit [2013]	p. 17
N° 20	La (dis)continuité en Droit [2014]	p. 18
N° 21	Variations juridiques sur le thème du voyage [2015]	p. 18
N° 22	Les affres de la qualification juridique [2015]	p. 19
N° 23	La recherche juridique vue par ses propres acteurs [2015]	p. 19
N° 24	La famille mutante [2016]	p. 20
N° 25	Les rythmes de production du droit [2016]	p. 20
N° 26	Le droit d'accès à la justice en matière d'environnement [2017] Épuisé	p. 21
N° 27	Grève et droit public - 70 ans de reconnaissance [2017]	p. 21
N° 28	«Le phénomène constituant Un dialogue interdisciplinaire» [2017]	p. 22
N° 29	Vanuatu : oscillation entre diversité et unité [2017]	p. 22
N° 30	Le droit des entreprises en difficulté après 30 ans : droit dérogatoire, précurseur ou révélateur ? [2017]	p. 23
N° 31	La laïcité à l'oeuvre et à l'épreuve [2017]	p. 23
N° 32	L'Entreprise et l'Art [2017]	p. 24
N° 33	Le droit constitutionnel et les sciences de la nature, de Bacon à Kelsen [2018]	p. 24
N° 34	Santé, numérique et droit-s [2018] Épuisé	p. 25
N° 35	Pierre Hébraud, doctrine vivante ? [2018]	p. 25

N° 36	La territorialité de la laïcité [2018]	p. 26
N° 37	La confiance : un dialogue interdisciplinaire [2018]	p. 26
N° 38	L'intermédiation professionnelle [2019]	p. 27
N° 39	Les chemins de Saint-Jacques à l'épreuve des temps [2019]	p. 27
N° 40	Sécuriser la sous-traitance : quels nouveaux défis ? [2019]	p. 28
N° 41	Le contrat dans tous ses États [2019]	p. 28
N° 42	Justement traduire : les enjeux de la traduction juridique [2020]	p. 29
N° 43	Laïcité et défense de l'État de droit [2020]	p. 29
N° 44	Les structures individuelles [2020]	p. 30
N° 45	Le renoncement en droit public [2020]	p. 30

LISTE DES OUVRAGES
Collection des Travaux

N° 1	La légitimité des juges [2004]		p. 32
N° 2	Regards critiques sur quelques (r)évolutions récentes du droit [2004]		p. 32
N° 3	Les facultés de droit inspiratrices du droit ? [2006]		p. 33
N° 4	Le droit saisi par la morale [2006]		p. 33
N° 5	Qu'en est-il de la propriété ? L'appropriation en débat [2007]		p. 34
N° 6	À propos de la sanction [2007]	Épuisé	p. 34
N° 7	Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ? [2008]		p. 35
N° 8	Qu'en est-il du code du commerce 200 ans après ? États des lieux et projections [2009]		p. 35
N° 9	Qu'en est-il du droit de la recherche ? [2009]		p. 36
N° 10	De la volonté individuelle [2009]		p. 36
N° 11	Qu'en est-il de la simplification du droit ? [2010]		p. 37
N° 12	Métamorphoses de l'acte juridique ? [2011]		p. 37
N° 13	Crise(s) et droit [2012]		p. 38
N° 14	La personnalité juridique [2013]	Épuisé	p. 38
N° 15	La décentralisation 30 ans après [2013]		p. 39
N° 16	La réorientation européenne de la TVA à la suite du renoncement au régime définitif [2014]		p. 39

...Collection des Travaux

N° 17	Le vêtement saisi par le droit [2015]	p. 40
N° 18	L'éthique en matière sportive [2016]	p. 40
N° 19	Être parents - Ser padres [2017]	p. 41
N° 20	Les professions (dé)réglementées. Bilans et perspectives juridiques [2018]	p. 41

LISTE DES OUVRAGES
Collection des Thèses

DROIT PUBLIC — Collection des Thèses

Recherche sur la Soft law en droit public français [2013]	p. 44
L'abstention de la puissance publique et la garantie des droits fondamentaux [2014] Épuisé	p. 44
Emploi public et finances publiques - Contribution à l'étude juridique de la gestion de l'Etat [2015]	p. 45
L'effet corroboratif de la jurisprudence [2016]	p. 45
L'obligation de paiement de la dette publique française [2018]	p. 46
Le dualisme juridictionnel en matière de propriété publique [2019]	p. 46

DROIT PRIVÉ — Collection des Thèses

Essai et enjeux d'une définition juridique du travail [2013]	p. 47
Les chercheurs saisis par la norme. Contribution à l'étude des droits et devoirs des chercheurs [2014]	p. 47
L'obligation de soins en droit privé [2015]	p. 48
La réparation en nature [2016]	p. 48
Les définitions en droit privé [2017]	p. 49
La compétence du salarié [2018]	p. 49
Restructurations sociétaires et responsabilité pénale [2019]	p. 50
La gestion des risques contractuels Étude du droit français à la lumière du droit anglais [2020]	p. 50

HISTOIRE DU DROIT — Collection des Thèses

L'œuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) - L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique» [2013]	p. 51
L'organisation judiciaire en Indochine française 1858-1945 [2014] Tome 1 : Le temps de la construction 1858-1898 Tome 2 : Le temps de la gestion 1898-1945 Épuisé	p. 51
L'Etat royal. Normes, justice et gouvernement dans l'oeuvre de Pierre Rebuffe (1487-1557) [2015]	p. 52
La justice criminelle des capitouls de Toulouse (1566 - 1789) [2017]	p. 52

Collection des Actes de colloques

La collection des «Actes de colloques» de l'IFR réunit les interventions aux colloques organisés à Toulouse des enseignants-chercheurs rattachés aux équipes membres de l'Institut et des universitaires ou professionnels associés à ces manifestations scientifiques. Elle illustre les domaines de recherche des laboratoires et valorise leur dynamisme.

N° 1

La liberté personnelle
Une autre conception de la liberté

Sous la direction de Henry ROUSSILLON et Xavier BIOY
Préface de Bruno GENEVOIS

Épuisé ISBN : 2-915699-23-2 | 2006 | 156 pages [25 €]



Fondée sur les articles 2 et 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la liberté personnelle est une notion développée par le Conseil constitutionnel depuis 1988. Distincte de la liberté individuelle au sens de l'article 66 de la Constitution, elle fonde désormais certaines des protections relevant de la liberté de l'individu et désignerait subsidiairement le « droit à ne pas subir de contraintes sociales excessives au regard de la personnalité ».

S'appliquant dans les domaines du droit social (protection de la personnalité du salarié), du droit des étrangers (mariage, détention de documents d'identité), de la vie privée (protection des données personnelles,) elle correspond parfois à la notion de «libre développement de la personnalité» que connaissent certains Etats européens ou que nourrit la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Le présent ouvrage, issu du colloque organisé sous l'égide du Centre d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles et Politiques de l'Université de Toulouse le 17 mai 2005, se propose, sous forme de tables rondes, d'étudier la liberté personnelle en droit constitutionnel puis d'en mesurer les prolongements en droits administratif, pénal, civil et social pour enfin déboucher sur une approche comparatiste afin d'en dégager les développements possibles.

N° 2

Les décisions juridictionnelles atypiques

Sous la direction de Maryvonne HECQUARD-THÉRON

ISBN : 978-2-915699-22-4 | 2006 | 124 pages [25 €]



Les décisions atypiques, en marge du « type » commun, participent à la construction du droit positif. Elles révèlent les limites de la taxinomie et traduisent souvent l'intrusion de considérations extra juridiques dans la sphère du droit. Révélées a posteriori par le temps, la décision atypique dérange les typologies jurisprudentielles administratives comme judiciaires et se laisse mal appréhender, tantôt singulière, tantôt annonciatrice de critères toujours évoqués par le juge mais jamais remplis.

Une double interrogation est alors posée : celle de l'identification de l'atypie d'abord, celle de son interprétation ensuite.

N° 3

Journées Michel Despax «L'emploi»

Sous la direction de Jean PÉLISSIER et Albert ARSEGUEL

ISBN : 2-915699-27-5 | 2006 | 128 pages [**25 €**]



« L'emploi » constitue un problème dont la solution est justiciable d'une grande pluralité de solutions, politiques assurément mais également économiques et en s'efforçant d'accorder à chacune la place qui lui convient, sociale bien sûr, introduisant parfois même des éléments de sociologie, voire de psychologie sociale.

Il convenait que, dans ce tintamarre d'analyses et de propositions, les juristes fassent entendre leur voix et proposent leurs propres réponses, partielles sans doute mais utiles à une construction d'ensemble.

N° 4

Demain, la sixième République ?

Sous la direction de Henry ROUSSILLON
Organisé par Stéphane MOUTON

Épuisé ISBN : 978-2-915699-40-2 | 2007 | 387 pages [**30 €**]



C'est dans le contexte actuel d'affaiblissement des institutions de la Vème République, qu'une vingtaine d'universitaires français, venus de toute la France, ont confronté leur point de vue sur le thème : « Demain, la VIème République ? ».

Cet échange a permis de dégager un certain nombre de convergences : une lecture très critique des institutions de la Vème République, l'appel à un changement profond du régime et du système politiques à défaut de justifier le changement de numérotation de la République, la nécessité de ramener le président de la République au strict rôle arbitral qu'il n'aurait jamais dû cesser d'exercer, enfin le constat que nul ne prétend changer la politique en changeant de constitution.

N° 5

Les influences de la construction européenne sur le droit français

Sous la direction de Joël MOLINIER

ISBN : 978-2-915699-45-6 | 2007 | 289 pages [25 €]



Les contributions à ce livre se signalent par leur variété et leur complémentarité. D'abord parce que les branches du droit sur lesquelles elles portent sont multiples : le droit international, le droit constitutionnel, le droit des libertés publiques, le droit administratif, le droit pénal, le droit civil sont tour à tour abordés, sous forme soit d'études de « grand angle », soit de recherches focalisées sur tel aspect particulier.

Ensuite parce que les diverses méthodes d'action du droit communautaire sur les droits nationaux sont successivement illustrées.

Enfin, parce que les différents modes d'influence du droit de l'Union sur les droits de ses États membres, qui vont de la diffusion insensible à la remise en cause ouverte, se trouvent bien mis en évidence.

N° 6

Solidarité(s) : perspectives juridiques

Sous la direction de Maryvonne HECQUARD-THÉRON

ISBN : 978-2-915699-82-1 | 2009 | 416 pages [25 €]



Solidarité(é), le terme utilisé indifféremment au singulier ou au pluriel, est d'autant plus difficile à saisir qu'il relève de cette catégorie de notions dont la signification apparemment claire semble dispenser d'une analyse rigoureuse. Sans doute s'agit-il de l'une de ces évidences communes évoquées par Bachelard. On se rend rapidement compte qu'il s'agit d'un mot dont le contenu flou, évanescent, se prête à des interprétations ou manipulations diverses.

La solidarité sert de support ou de justification à des stratégies politiques opportunistes dont le droit n'est que l'instrument, mais constitue aussi l'un des fondements du pacte républicain. La solidarité, notion complexe et délicate à définir, dépasse très largement les textes juridiques qui s'y réfèrent.

Comment le droit, et plus particulièrement le droit public la saisit-il ?

La solidarité est-elle finalement une notion juridique ?

N° 7

Juges et apparence(s)

Sous la direction de Nathalie JACQUINOT

ISBN : 978-2-36170-013-3 | 2010 | 330 pages [25 €]



L'appréhension juridique de l'apparence s'avère complexe car il s'agit d'une notion polysémique qui est susceptible de revêtir différents visages : elle peut correspondre en tout point à la réalité juridique mais elle peut aussi n'être que vraisemblable voire tout simplement trompeuse. Il en résulte de multiples interrogations quant aux liens entre réalité juridique et apparence, qu'il appartient au juge de résoudre. De fait tout juge, quel qu'il soit, est en permanence confronté à la question de l'apparence ou des apparences à travers notamment l'examen des faits qui lui sont soumis. (...)

Quelle est ainsi la place accordée par le juge à l'apparence(s) et quel(s) rôle(s) ou fonction(s) peut-elle être amenée à jouer ? Les mêmes problématiques se retrouvent-elles chez le juge judiciaire et administratif ? Qu'est-ce qui explique ou justifie l'attitude du juge face à l'apparence ? La question de l'apparence(s) est ainsi essentielle dans le cadre de la fonction du juge et implique que celui-ci se positionne par rapport à elle et détermine à partir d'espèces concrètes quelle importance lui donner.

Les contributions de cet ouvrage, à travers notamment l'analyse du champ d'application, du rôle et des limites de cette notion mais aussi de ses liens avec d'autres notions, s'attachent à apporter des réponses à ces différentes questions en dépassant pour cela les clivages entre les différentes branches du droit.

HORS SÉRIE

Regards sur le droit des étrangers - Actes de colloque de l'ADOC du 24 octobre 2008

Préface de Xavier BIOY

ISBN : 2-915699-93-7 | 2010 | 218 pages



Le droit appréhende l'étranger de multiples manières. Objet d'un important contentieux, source de nombreux conflits idéologiques et politiques, nationaux et internationaux, l'étranger témoigne de la difficile confrontation du droit aux réalités humaines.

Les actes de cet ouvrage, tirés du colloque organisé par l'ADOC le 24 octobre 2008 à l'Université Toulouse I, montrent que cette réalité est plurielle, car elle traverse toutes les branches du droit.

L'association des doctorants en droit et en science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole (ADOC) a pour objet de valoriser et diffuser les travaux des jeunes doctorants.

N° 8

L'accès aux soins - Principes et réalités



Sous la direction de Isabelle POIROT-MAZÈRES

ISBN : 978-2-36170-016-4 | 2011 | 286 pages [**25 €**]

Il y a dix ans, l'OMS n'hésitait pas à qualifier notre système de meilleur du monde. Les avancées médicales spectaculaires du siècle écoulé, comme la coexistence de deux secteurs public et privé, garantie d'un efficace maillage du territoire, l'ensemble soutenu par un financement collectif et solidaire, semblaient faire de l'accès de tous à des soins de qualité et en tous points du pays, un objectif réaliste. Le droit aux soins, l'un de ces droits consacrés il y a plus de soixante ans comme paradigme des nouveaux rapports de l'Etat et des citoyens, pouvait être garanti sans remettre en cause la liberté de tous et de chacun, celle du patient comme celle du praticien. Toutefois, cet équilibre, déjà acrobatique dans une société en pleine expansion, ne pouvait qu'être affecté par la dégradation des conditions économiques et sociales conjuguée au vieillissement de la population et à l'augmentation continue des dépenses de santé.

Aux lendemains de l'entrée en vigueur de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, (...), il est apparu utile d'arrêter un moment le défilé d'images et de préconisations, pour interroger à nouveau ce thème, largement évoqué et jamais épuisé, de l'accès aux soins. En premier lieu sur le plan conceptuel et normatif, en en rappelant les origines historiques, les sources et manifestations textuelles, les liens consubstantiels avec le service public, (...). Dans un second temps, la mesure de l'effectivité de ce droit imposait de réfléchir à ses conditions concrètes, à l'accessibilité des soins, contrainte territoriale certes mais nécessité financière aussi.

Toutes ces questions sont depuis longtemps débattues, elles sont loin d'être closes. La pertinence des réponses qui leur seront apportées, cela fut dit à de multiples reprises lors de nos travaux, s'appréciera dans la capacité des pouvoirs publics à ne jamais perdre de vue l'ultime référence, la finalité première : le soin, à tous égards, du patient.

N° 9

L'identité de droit public

Sous la direction de Xavier BIOY

ISBN : 978-2-36170-018-8 | 2011 | 279 pages [**25 €**]



Parler « d'identité du droit public » renvoie à la fois à l'identité propre des normes de l'action publique (caractère exorbitant, objet institutionnel, place de l'Etat, ...) et à la construction d'un ensemble de disciplines académiques ayant en commun l'étude de ces normes devenues le droit commun de « la chose publique ». Cet ouvrage mêle donc aspects disciplinaires et études de droit positif pour comprendre comment s'est construite la séparation entre droit public et droit privé et comment elle s'adapte aujourd'hui aux évolutions sociales.

L'ouvrage comporte des analyses dans les champs constitutionnel, administratif, financier, européen, international... On y rend compte d'une double identification du droit public : par sa propre dynamique, ses objets, et par sa confrontation différencialiste avec le « droit commun ».

N° 10

La pédagogie au service du droit

Sous la direction de Philippe RAIMBAULT

ISBN : 978-2-36170-024-9 | 2011 | 431 pages [**30 €**]



La pédagogie est traditionnellement œuvre de l'enseignant. D'autres acteurs s'efforcent désormais d'être tout aussi pédagogues afin de servir le droit. Deux phénomènes apparaissent en effet : l'un, en direction des citoyens en vue de rendre le droit plus clair et plus accessible ; l'autre, en direction des praticiens consistant en l'élaboration de véritables "modes d'emploi". La complexité du droit, qui a entraîné ces diverses réactions, a modifié les rapports entre pédagogie et droit.

Face à ces changements, quelle place l'enseignant peut-il prendre ? Comment les acteurs du droit prennent-ils en compte cette pédagogie ? Les praticiens, les administrés et les justiciables, perçoivent-ils cet effort ? Est-il suffisant et efficace ? Cet ouvrage collectif est dès lors construit autour de deux problématiques : l'une porte sur les acteurs de cette pédagogie, l'autre sur ses méthodes. La pédagogie n'est-elle qu'une adaptation à la transformation du droit ? Ces méthodes didactiques connaissent-elles une véritable mutation et dans quelle mesure ? De telles interrogations impliquent en définitive d'appréhender les motivations d'une telle pédagogie : un souci de sécurité juridique, la recherche d'une plus grande efficacité du droit, une exigence démocratique...

C'est à cet ensemble de questions que le présent ouvrage, issu d'un colloque tenu les 28 et 29 janvier 2010 à l'UT1-Capitole, tente d'apporter un éclairage.

N° 11

Les métamorphoses de la marque

Sous la direction de Jacques LARRIEU

ISBN : 978-2-36170-031-7 | 2011 | 173 pages [**20 €**]



La marque, signe distinctif traditionnel, est en pleine mutation. Identifiant des produits et services de l'entreprise, elle est aussi un instrument de conquête du marché. La marque fait vendre le produit ; elle fait désirer le service. Elle est un condensé de l'image de l'entreprise et reflète sa réputation de sérieux, de fiabilité, de compatibilité avec le développement durable, son aura de luxe,...

La prise en compte par le droit de cette puissance de la marque, jusque-là principalement exploitée par le marketing et la publicité, ouvre des perspectives nouvelles. La marque, titre longtemps tenu pour inférieur car non associé comme le brevet ou le droit d'auteur à la créativité et à l'ingéniosité, pourrait désormais jouer un rôle de premier plan, non pas seulement comme indicateur d'origine, mais comme moyen de protection du goodwill, voire du savoir-faire de l'entreprise.

Les juristes, économistes, spécialistes du marketing, universitaires ou praticiens, présentent ici leurs regards croisés sur ces phénomènes.

N° 12

Image(s) & Environnement

Sous la direction de Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME

ISBN : 978-2-36170-034-8 | 2012 | 315 pages [25 €]



L'image, c'est ce qui ressemble, ce qui représente, ce qui se reflète dans un miroir. C'est aussi, au sens figuré, une idée de quelque chose. C'est encore, en entomologie, le nom de l'insecte qui a subi toutes ses métamorphoses... Au rythme des attentes écologiques de notre société, l'environnement n'est-il pas aujourd'hui dans ce processus de métamorphoses ? L'objet de ce colloque est de porter des regards croisés sur ce potentiel « statut d'image » de l'environnement. (...)

Aujourd'hui l'image environnementale est devenue un enjeu de société : la protection de l'environnement est une des attentes les plus fortes des « parties prenantes », chaque citoyen est de plus en plus attentif à ce qui fait son « voisinage ». on s'interroge sur la réalité de l'état des ressources naturelles et de notre Planète...

Qu'en est-il de l'image de et dans l'environnement ? Les acteurs économiques ont compris l'intérêt de (re)dessiner l'image de leur entreprise et de leurs produits à l'aune de ce nouveau « risque réputation » : il faut alors se demander si cette image pour l'environnement n'est pas justement à vocation purement marchande... Vert comme une image ? oserait-on dire, pour ouvrir le débat sur l'évolution et la place des représentations de l'environnement, sous l'œil du Droit, associé en matière d'entreprise, à la focale managériale des Sciences de gestion.

N° 13

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dix ans après ...

Sous la direction de Sébastien SAUNIER

ISBN : 978-2-36170-032-4 | 2012 | 304 pages [25 €]



La loi du 12 avril 2000 constitue le dernier texte général consacré exclusivement à l'amélioration des relations entre les citoyens et les administrations et suscite toujours des avis partagés. Présentée comme la loi qui a permis de « moderniser l'administration », de « l'adapter aux attentes des usagers », un point de vue plus nuancé se dégage des Lettres d'information de la CADA et des derniers rapports annuels du Médiateur de la République. (...)

Le présent ouvrage effectue un bilan de la loi du 12 avril 2000 mais dresse aussi des perspectives d'avenir en proposant des pistes d'améliorations envisageables.

Les actes du colloque organisé par le TACIP à l'Université Toulouse 1 Capitole le 27 avril 2010 sont ainsi l'occasion de réfléchir aux enjeux théoriques qui accompagnent la transformation du système administratif en brassant les points de vue de la doctrine universitaire et des professionnels, démarche capitale à l'heure où l'idée d'un Code de l'administration apparaît délaissée, et qu'il est proposé de faire de la loi DCRA « un mini-code » des relations administrations/citoyens.

N° 14

La spécialisation des juges



Sous la direction de Catherine GINESTET

ISBN : 978-2-36170-036-2 | 2012 | 248 pages [**22 €**]

La réforme de la carte judiciaire amorcée en 2008 devait inciter à une réflexion globale, non seulement sur l'organisation judiciaire, mais aussi sur la façon dont un contentieux est attribué à un juge ou à une juridiction. Perçue comme l'un des moyens de mettre en œuvre une justice efficace et de qualité, la spécialisation des juges fait pourtant débat. Elle agite la doctrine, impose aux juges un très haut niveau de compétence et n'est pas sans influence sur les auxiliaires de justice. Les raisons qui justifient une spécialisation accrue ne manquent pourtant pas : la technicité, la complexité d'un contentieux notamment ou encore la rareté de certains d'entre eux, sont les plus classiques.

Aussi, pour répondre à l'objectif d'une meilleure justice, plusieurs moyens sont utilisés. Il peut s'agir a minima de répartir les fonctions au sein d'une juridiction de droit commun, en créant des chambres spécialisées et des juges uniques aux fonctions particulières, de sorte que la spécialisation n'est pas l'apanage des juridictions d'exception, dites plus volontiers aujourd'hui, juridictions spécialisées. Par ailleurs, l'attribution d'une compétence matérielle précise peut aussi s'accompagner d'une extension de compétence territoriale, permettant le regroupement des contentieux au travers de pôles spécialisés. (...)

Ces travaux ont pour ambition de mieux comprendre les enjeux de la spécialisation des juges, de mesurer ses avantages et ses inconvénients, et de contribuer au débat à défaut de le clore.

N° 15

Regards sur le droit au procès équitable



Sous la direction de Benjamin LAVERGNE et Mehdi MEZAGUER

ISBN : 978-2-36170-047-8 | 2012 | 214 pages [**20 €**]

Pierre angulaire de la Convention européenne des droits de l'Homme, le droit au procès équitable irrigue notre ordre juridique et a inspiré de nombreuses études et colloques. Ce droit fondamental est en effet à l'origine de nombreuses transformations du droit contemporain et manifeste avec éclat l'influence du droit européen sur notre système juridique. Le présent ouvrage se propose ainsi d'envisager le droit au procès équitable dans son hétérogénéité par la réception qu'en font les différentes branches du droit public et du droit privé.

Il rassemble les actes du colloque du 18 novembre 2010 organisé par la jeune doctrine toulousaine sous l'égide de l'Institut fédératif de recherche (IFR) « Mutation des normes juridiques » et de l'Ecole doctorale « Sciences juridiques et politiques » de l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'association des doctorants en droit et en science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole (ADOC) a pour objet de valoriser et de diffuser les travaux des doctorants de l'Université par l'organisation de manifestations scientifiques.

N° 16

Les patrimoines affectés

Sous la direction de Jérôme JULIEN et Muriel REBOURG

ISBN : 978-2-36170-059-1 | 2013 | 154 pages [25 €]



La théorie du patrimoine d'Aubry et Rau est depuis quelques années contournée par la pratique et parfois le législateur afin de créer en droit français des patrimoines d'affectation. Répondant à un évident besoin de la pratique, l'affectation patrimoniale présente de multiples intérêts, que les réformes récentes, de la fiducie ou de l'EIRL, mettent de plus en plus en lumière. Elles offrent l'occasion de réfléchir à cette notion de patrimoine affecté, son ou ses usages, tant en droit français qu'à la lumière de droits étrangers, comme les droits anglo-saxons, québécois ou encore chinois.

N° 17

Le don en droit public

Sous la direction de Nathalie JACQUINOT

ISBN : 978-2-36170-061-4 | 2013 | 273 pages [25 €]



Si le don est avant tout une notion étudiée par les sociologues et les anthropologues, elle se trouve également présente en droit, principalement en droit privé mais aussi en droit public, où elle peut se rencontrer disséminée dans différentes branches du droit et sous des formes très variées. La recherche d'une définition du don à partir de la manière dont il se matérialise en droit ne sera ainsi qu'un préliminaire pour s'interroger sur une éventuelle spécificité du don en droit public.

Il s'agira dès lors de se demander s'il existe un encadrement spécifique du don en droit public et s'il est possible notamment de déterminer cet encadrement en fonction des finalités que peut revêtir le don ? Comment se trouvent protégés tout à la fois le donateur et le bénéficiaire du don ? Si la protection de la vulnérabilité est indéniable dans la réglementation du don qu'en est-il de la prise en compte de l'intérêt général dans la règlementation du don ? En quoi et pourquoi la situation du donateur diffère-t-elle selon qu'il s'agit d'une personne publique ou privée ?

Le colloque a ainsi pour ambition de contribuer à mieux cerner comment le droit public a su appréhender le don, le réglementer et peut-être aussi le renouveler.

N° 18

Égalité-parité, une nouvelle approche de la démocratie ?

Sous la direction de Xavier BIOY et Marie-Laure FAGES

ISBN : 978-2-36170-062-1 | 2013 | 271 pages [**28 €**]



De nos jours, l'ampleur du débat sur l'égalité et la parité est sans doute un symptôme de la mutation de la société française et du rôle symbolique qu'y joue la République. Si l'égalité définit la base conceptuelle d'une démocratie, la question de l'égalité des sexes est un référent pour l'agir. On assiste nettement à un renouveau des notions d'égalité et de parité, faisant office d'une sorte de brevet de modernité pour la démocratie.

L'idée de cet ouvrage est née du dixième anniversaire de la mise en œuvre de la loi française du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (élections municipales et cantonales de mars 2001).

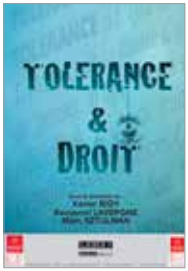
Cet ouvrage est construit selon une dynamique pluridisciplinaire qui permet d'appréhender ces concepts dans leur acception globale grâce à l'éclairage d'autres champs disciplinaires (la philosophie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la science politique et l'économie). Sont présentées les réflexions des principaux experts (universitaires, personnalités politiques, représentants de la société civile) permettant une appropriation par toute personne intéressée par la thématique de l'Egalité-Parité afin de saisir ses enjeux présents et futurs.

N° 19

Tolérance & Droit

Sous la direction de
Xavier BIOY, Benjamin LAVERGNE et Marc SZTULMAN

ISBN : 978-2-36170-068-3 | 2013 | 171 pages [**25 €**]



Que reste-t-il à dire sur la tolérance ? Panacée médiatique aux problèmes de société, elle est sommairement définie comme une "indulgence pour ce qu'on ne peut pas ou ne veut pas empêcher". De l'acception de la tolérance comme affaiblissement de la norme au comportement pragmatique de l'administration qui renonce à appliquer une sanction, en passant par la tolérance comme composante d'une société démocratique, le concept brille par son hétérogénéité. Concept à la frontière du droit, de la science administrative, de la théorie du droit et parfois même de la philosophie du droit, il possède de très nombreuses applications sans avoir pour l'instant de définition strictement juridique.

Ces actes de la journée d'étude, organisée par l'Institut Maurice Hauriou en collaboration avec l'Institut fédératif de recherche, ont pour vocation de décliner ce concept en le confrontant à d'autres objets dans toutes les branches du droit public (droit administratif, droit fiscal, libertés publiques...).

N° 20

La (dis)continuité en Droit

Sous la direction de Hélène SIMONIAN-GINESTE

ISBN : 978-2-36170-078-2 | 2014 | 474 pages [35 €]



Le thème de la (dis) continuité en Droit ne peut laisser indifférent nul juriste, nul historien ou théoricien du Droit. Les communications rassemblées dans cet ouvrage en témoignent par leur diversité disciplinaire. Pour aborder un tel objet d'étude d'une redoutable ampleur, l'axe temporel et l'axe spatial ont été retenus. Sur l'axe du temps, la continuité se donne comme l'expression de la permanence des principes et des institutions résistant aux ruptures ; elle évoque une intangibilité rêvée.

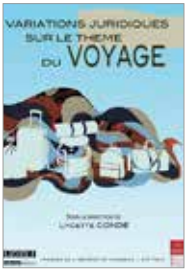
Face aux évolutions exigeant des abandons et des réformes, elle devient la résistance de l'existant, cédant difficilement par des réformes apparentes. Et quand l'abandon de l'ancien ne peut être évité, elle se transforme en transition qui ménage un pont au-dessus du fossé qui sépare (ou veut séparer) désormais le passé et le présent. Sur l'axe de l'espace, la continuité se manifeste dans les liaisons entre éléments d'un même ensemble processuel, normatif ou institutionnel. Elle préside encore à l'établissement de liens entre sphères d'activités ou d'intérêts connexes et entre territoires contigus. Ainsi, la continuité est au cœur des impératifs de sécurité et de cohérence juridiques, de pacification et de cohésion sociales.

N° 21

Variations juridiques sur le thème du voyage

Sous la direction de Lycette CONDÉ

ISBN : 978-2-36170-108-6 | 2015 | 414 pages [35 €]



Le thème retenu par l'IFR droit «Mutation des normes juridiques» pourrait surprendre car assurément le voyage n'est pas une notion juridique. Mais tout aussi assurément il n'est guère de branches du droit qui ne contiennent de dispositions l'appréhendant. Il serait par ailleurs vraisemblablement vain de chercher une définition universelle et intemporelle du voyage. Pourtant il ne fait aucun doute que depuis ses origines l'histoire de l'humanité n'a cessé d'avoir partie liée avec celle des voyages humains même après la domination des sédentaires sur les nomades. (...)

A la faveur de la révolution des transports l'essor du commerce international, l'avènement du voyage de loisirs au XIXe siècle et la massification du tourisme occidental à partir du XXe siècle ont marqué un tournant de l'histoire du voyage et donné naissance à un droit du marché du voyage. Aujourd'hui, alors que toutes les destinations de notre monde semblent connues et que sont menacés de disparition les derniers peuples nomades sous les coups de la globalisation, un fossé se creuse entre le monde des riches néonomades de la mobilité mondiale qui se rient des frontières et le monde des sédentaires ou nomades de misère que les frontières enferment ou menacent.

Le défi pour le droit de l'ouverture du monde offerte aux premiers et le défi pour le voyage de la clôture du monde imposée aux seconds invitent à réinventer le voyage et son droit de demain.

N° 22

Les affres de la qualification juridique



Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-36170-115-4 | 2015 | 228 pages [35 €]

La qualification constitue la base de toute démarche juridique. Elle peut être définie comme le processus intellectuel qui permet de rattacher un fait à une catégorie, en vue de lui appliquer une règle de droit. En dépit des nombreuses études qui lui ont été consacrées, la qualification juridique n'a pas encore livré tous ses secrets. Mais l'on sait, notamment à la suite des travaux du Doyen Henri Batiffol, qu'il y a deux étapes dans le travail de qualification. En premier lieu, une phase d'analyse, qui permet de sélectionner le fait ou les faits considérés comme pertinents ; c'est-à-dire de retenir au milieu des multiples circonstances de l'espèce, celles qui sont à même d'entraîner des conséquences en droit. Puis, dans un second temps, vient la phase de jugement. Il s'agit alors de faire entrer le ou les faits précédemment isolés dans l'une des catégories admises par l'ordre juridique. Pour reprendre la célèbre métaphore de la commode : il faut d'abord choisir l'étoffe que l'on souhaite ranger, pour déterminer, ensuite, le tiroir où elle trouvera légitimement sa place. Il arrive, bien sûr, qu'en présence d'une étoffe précieuse, ou particulièrement rare, aucun tiroir ne semble approprié, sauf à en forcer la nature. (...)

En l'absence de critères catégoriques indiscutables, la qualification juridique n'est pas exempte d'incertitudes, de controverses, voire de détournements. Aux hésitations inhérentes au choix d'une catégorie s'ajoute, en effet, le risque d'une instrumentalisation des catégories. Comment s'assurer que celui qui opère le classement de faits n'oriente pas leur qualification en fonction des finalités qu'il poursuit ? Sans doute serait-il présomptueux de prétendre à une classification purement objective, détachée de toute arrière-pensée sur les règles qui découlent de la catégorie retenue.

N° 23

La recherche juridique vue par ses propres acteurs

Sous la direction de Bertrand SERGUES

ISBN : 978-2-36171-116-1 | 2015 | 220 pages [30 €]



Qu'est-ce qui est essentiel au sein des facultés de droit et indispensable aux formations dispensées ? La recherche juridique.

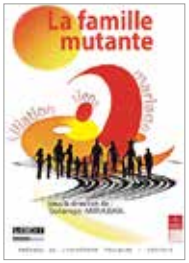
Quel est son objet ? Quels sont les outils et les méthodes mobilisés ? Qu'est-ce qu'une thèse en droit ?

Douze contributions d'enseignants-chercheurs de plusieurs universités sont réunies pour répondre à quelques-unes de ces interrogations. Professeurs des universités, maîtres de conférences et doctorants livrent dans cet ouvrage leurs analyses sur la place et le rôle de la recherche en droit.

A l'heure de réflexion sur le doctorat, cet ouvrage propose de mieux saisir les contours et les spécificités de la recherche juridique.

N° 24

La famille mutante



Sous la direction de Solange MIRABAIL

ISBN : 978-2-36170-132-1 | 2016 | 113 pages [**18 €**]

Remonter le cours de l'histoire est riche d'enseignement. Ce retour sur le passé permet non seulement de comprendre les fondements de notre droit mais aussi de constater que l'évolution de la famille et des règles la régissant n'a jamais été linéaire. Elle a toujours subi l'influence des idées gouvernant la société, ces idées variant selon les époques. ...

L'étudier aujourd'hui est particulièrement intéressant car notre société a, en quelques années, connu de profonds bouleversements dans plusieurs domaines, qui ont eu une importance en matière familiale, comme, par exemple, les progrès accomplis en matière de biologie et de génétique qui ont opéré une véritable « révolution » au sein de la filiation. Cette mutation de la société s'est traduite au plan juridique par une prolifération législative. Il suffit pour s'en convaincre de citer la loi du 15 novembre 1999 relative au PACS et au concubinage, la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, la loi du 26 mai 2004 sur le divorce, l'ordonnance du 4 juillet 2005 ratifiée par la loi du 16 janvier 2009 ayant réformé la filiation, la loi du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, la loi du 23 juin 2006 ayant réformé le droit des successions, des libéralités et remanié sur certains points le PACS, la loi du 17 mai 2013 ayant ouvert le mariage à deux personnes de même sexe etc... et toutes les interventions législatives relatives à la bioéthique.

Ce travail législatif incessant a abouti à une réécriture, au coup par coup, du droit de la famille, sans repenser l'ensemble de la matière. Indépendamment de la loi, la jurisprudence a également contribué à l'évolution juridique. Cette étude s'appuie sur une réflexion en profondeur de ce droit qui est nécessaire. Elle permet de mettre en évidence et d'expliquer la mutation des liens sur lesquels repose la famille (liens créés par le mariage et lien de filiation) et d'envisager les conséquences de cette mutation de la famille. Cette dernière est mutante et sa métamorphose n'est pas achevée.

N° 25

Les rythmes de production du droit

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-36170-133-8 | 2016 | 291 pages [**25 €**]



Inflation législative, fréquence des revirements de jurisprudence, accélération de la production normative tous azimuts...

La pérennité de la norme a visiblement perdu de son importance ; et avec elle une certaine conception de la sécurité juridique.

L'évolution permanente des faits, des mœurs, des données scientifiques oblige le droit à un renouvellement qui interroge sur sa fonction même. Plus que jamais, l'hésitation est permise entre l'être et le devoir être, entre un "droit suiveur" et un "droit modèle".

N° 26

Le droit d'accès à la justice en matière d'environnement

Sous la direction de Julien BÉTAILLE

Épuisé ISBN : 978-2-36170-138-3 | 2017 | 389 pages [30 €]



La préoccupation de la doctrine à l'égard du droit d'accès à la justice en matière d'environnement est ancienne. Plutôt que de reconnaître un droit de la Nature de se défendre en justice, le droit positif s'est orienté vers la reconnaissance d'un droit de l'Homme d'accéder à la justice en cas d'atteinte à l'environnement....

Au-delà du débat initial – et récurrent – sur la Nature objet ou sujet de droit, le thème de l'accès à la justice n'avait pas fait l'objet d'un grand nombre de recherches en langue française.

L'étude du droit d'accès à la justice en matière d'environnement soulève quatre séries d'interrogations. En premier lieu, un effort théorique conduit à confronter ce droit à la théorie générale du droit. Cela permet de le contextualiser mais également d'en éclairer la fonction. Il s'agit en deuxième lieu de cerner la notion même d'accès à la justice ainsi que son étendue, alors que de nombreuses décisions ont étendu les exigences liées à ce droit au-delà de la seule question de la recevabilité des recours, renouvelant ainsi profondément la thématique. Ce sujet soulève en troisième lieu la question de l'état de l'accès à la justice en matière d'environnement, notamment en France. Une cartographie des obstacles de l'accès à la justice est ainsi dressée. En dernier lieu, par-delà même l'aire d'influence de la Convention d'Aarhus, des procédures innovantes se sont développées au niveau international ou transnational.

N° 27

Grève et droit public
70 ans de reconnaissance

Sous la direction de Florence CROUZATIER-DURAND et Nicolas KADA

ISBN : 978-2-36170-148-2 | 2017 | 235 pages [30 €]



Cessation collective et concertée du travail, la grève tient son nom d'une place, située devant l'Hôtel de Ville de Paris, où les hommes sans emploi attendaient l'accostage des bateaux pour les décharger.

Mais il a fallu attendre que l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconnaisse le droit de grève pour que celui-ci devienne un droit fondamental constitutionnellement garanti.

70 ans plus tard, ce droit est-il dépassé, voire menacé ? L'action collective, les droits syndicaux et le droit de grève peuvent-ils réfutés au nom de l'intérêt général et de la continuité des services publics ? Quelle place faut-il accorder au dialogue social ? Et quid des mouvements sociaux qui marquent régulièrement notre vie sociale ? Les dernières dispositions législatives relatives au droit de grève constituent-elles une atteinte à un droit fondamental ou un simple aménagement de la grève et de ses conséquences ?

Des juristes principalement, mais aussi des historiens, des politistes et des sociologues proposent ainsi d'analyser les fondements de ce droit, de débattre de la grève et de ses modalités, d'en apprécier la portée mais aussi les limites. Cet ouvrage permet aussi de restituer les échanges qui se sont tenus lors du colloque coorganisé à Toulouse les 9 et 10 juin 2016 par l'IMH de l'Université Toulouse Capitole et le CRJ de l'Université Grenoble Alpes.

N° 28

Le phénomène constituant
Un dialogue interdisciplinaire



Sous la direction de Aurore GAILLET, Nicoletta PERLO et Julia SCHMITZ

ISBN : 978-2-36170-150-5 | 2017 | 93 pages [**18 €**]

Le « phénomène constituant » est à comprendre comme un ensemble d'actes successifs ou simultanés qui sont à la fois des actes juridiques et des faits. Il est un processus complexe et composite qui se déclenche à partir de la fin d'un ordre constitutionnel donné et qui conduit, après une période dont la durée dépend des contextes historiques et politiques, à l'instauration d'un nouvel ordre constitutionnel.

L'étude de la période se situant entre deux constitutions a souvent été délaissée par la doctrine constitutionnaliste. Une partie de celle-ci considère en effet que les périodes de transition constitutionnelle ne sont qu'une succession de décisions politiques dont la valeur juridique ne pourra qu'être confirmée ou infirmée ex post, une fois la nouvelle constitution adoptée et le nouvel ordre juridique établi.

Mais si la transition entre deux ordres juridiques est une période exceptionnelle, dans laquelle les faits politiques et sociaux s'articulent aux faits juridiques, le nouvel ordre constitutionnel qui s'ensuit est alors le reflet de ces faits, des équilibres qui en sont issus, souvent formalisés par des actes juridiques pré-constituants.

Pour décrire et expliquer ce phénomène complexe, le constitutionnaliste a alors besoin de s'appuyer sur les analyses des autres disciplines pour comprendre les multiples éléments qui participent à ce processus.

Cette journée de réflexion se propose ainsi d'instaurer un dialogue interdisciplinaire sur le phénomène constituant entre les juristes constitutionnalistes et les représentants d'autres sciences humaines et sociales. Les perspectives de l'histoire, de la science politique, de la sociologie, de la psychanalyse ou encore de l'économie permettront d'apporter des éclairages nouveaux sur cet objet juridique mal identifié.

N° 29

Vanuatu : oscillation entre diversité et unité

Sous la direction de Michèle BOUBAY-PAGÈS

ISBN : 978-2-36170-148-2 | 2017 | 235 pages [**30 €**]



Actes du colloque des 28 et 29 avril 2016 à Port-Vila

La diversité est, à l'évidence, la caractéristique première de l'archipel vanuatais composé de 83 îles, mais elle est aussi au cœur de son identité : 113 langues vernaculaires, des coutumes parfois en conflit, différentes ethnies.

L'unité constitue à la fois une finalité et une réalité.

Une finalité : le 30 juillet 1980, les Nouvelles Hébrides, condominium franco-britannique, accédaient à l'indépendance. Dès lors, la jeune nation devient la République de Vanuatu, « Notre Terre », et poursuit le but d'une unité politique.

Une réalité : malgré ses différentes déclinaisons, la coutume, reconnue en tant que norme à part entière par la Constitution vanuataise, est le fondement de l'unité nationale, la terre en est le socle sacré.

Mais les influences extérieures, hier la christianisation et la colonisation, aujourd'hui la mondialisation, vecteurs d'uniformisation, menacent d'érosion l'identité plurielle de Vanuatu. Ces influences sont également climatiques, les épisodes cycloniques sont, à juste titre, vécus comme un injuste tribut imposé par les Etats industrialisés.

Il n'en demeure pas moins que le Vanuatu a été déclaré pays le plus heureux du Monde.

N° 30

Le droit des entreprises en difficulté après 30 ans : droit dérogatoire, précurseur ou révélateur ?

Sous la direction de Francine MACORIG-VENIER

ISBN : 978-2-36170-157-4 | 2017 | 354 pages [**30 €**]



Avec le recul de plus de trente années (Age du CREDIF, composante du Centre de Droit des Affaires), le droit des entreprises en difficulté apparaît comme une discipline très vivante et renouvelée occupant une place importante au sein du droit commercial et des affaires.

L'objet de ce colloque est d'identifier les grandes évolutions de la matière et surtout d'analyser son influence sur les autres disciplines en montrant que, souvent présenté comme un droit dérogatoire au droit commun, le droit des entreprises en difficulté en a souvent annoncé les modifications. La situation de défaillance financière oblige des « institutions » établies (contrats, sûretés...) à se remettre en cause ou, du moins, à évoluer.

L'approche est conceptuelle tout en montrant l'importance concrète et pratique des changements dans la perception de la matière.

N° 31

La laïcité à l'œuvre et à l'épreuve

Sous la direction de Hiam MOUANNÈS
Préface de Corinne MASCALA

ISBN : 978-2-36170-158-1 | 2017 | 192 pages [**25 €**]



Dans la lignée du cycle de colloques annuels sur le thème de la laïcité, cette sixième édition se veut une interpellation sur la laïcité (ou ce qui lui tient comme équivalent) telle qu'elle est à l'oeuvre et à l'épreuve, aujourd'hui, en France et à l'étranger. Conçue comme un instrument juridique de protection des libertés dont en l'occurrence la liberté de conscience et de culte (croire ou ne pas croire, avoir ou refuser d'avoir une religion), la laïcité se trouve malmenée, multi-interprétée, instrumentalisée, bafouée, cultualisée et/ou dogmatisée. Elle l'est sur tout le territoire et dans plusieurs espaces, dans les établissements publics d'enseignement scolaire, dans les universités, dans les établissements de santé, dans les établissements carcéraux.

Instrument d'égalité et de fraternité, la laïcité se trouve écrasée par des Vérités (pas seulement religieuses et pas seulement en France) toutes faites envahissant sans crier gardeaussi bien l'entreprise, la vie sociale, la vie privée et familiale et pose, dans certains cas, de sérieux et graves problèmes de sécurité publique.

Quelles pourraient être les solutions juridiques, jurisprudentielles, sociales et éducatives à même de protéger en les consolidant les valeurs universelles de droits, de libertés et de respect de la dignité de la personne humaine ?

N° 32

L'Entreprise et l'Art

Sous la direction de Alexandra MENDOZA-CAMINADE

ISBN : 978-2-36170-159-8 | 2017 | 178 pages [25 €]



Omniprésent dans la société, l'art semble naturellement peu présent dans le monde de l'entreprise. Pourtant, si les relations entre le monde de l'art et celui de l'entreprise semblent peu développées, l'entreprise n'échappe pas non plus à l'art.

En dépit de leur caractère apparemment marginal, les rapports entre l'art et l'entreprise touchent à des aspects essentiels de la façon dont l'art existe dans notre monde moderne. (...) L'entreprise peut appréhender l'art comme un marché sous l'angle de l'optimisation économique et fiscale, notamment via le mécénat ou les fondations. Comment alors concilier les exigences liées au soutien du secteur artistique, sa valorisation, avec la logique marchande et les préoccupations des entreprises en termes de communication ? Les logiques de ces deux mondes sont différentes. Toutefois, l'entreprise peut elle-même être créatrice d'art et réunir la double qualité d'entreprise et de créatrice. Cette activité spécifique engendre divers questionnements concernant les droits relatifs aux créations artistiques : qui en est titulaire ? Comment l'entreprise peut-elle valoriser des créations artistiques ? Comment protéger les créations artistiques de la convoitise des tiers ?

Le colloque du 18 novembre 2016 visait à approfondir les problématiques liées aux relations entre l'art et l'entreprise dans une dimension française et européenne.

Ce colloque allie des universitaires spécialistes des questions techniques et juridiques à des professionnels et entrepreneurs confrontés à cette relation dans leur pratique.

N° 33

Le droit constitutionnel et les sciences de la nature, de Bacon à Kelsen

Sous la direction de Tristan POUTHIER



ISBN : 978-2-36170-166-6 | 2018 | 192 pages [18 €]

Les sciences de la nature sont les gardiennes du temple de l'ère moderne. Non seulement elles incarnent le savoir par excellence, celui à l'aune duquel se mesurent de façon plus ou moins avouée tous les autres savoirs ; mais leur approche quantitative et déterministe de la nature se trouve à la racine de notre représentation quotidienne et spontanée de l'univers. Cette suprématie culturelle des sciences de la nature est devenue à peu près invisible du point de vue de la science du droit, qui ne voit plus qu'elle-même depuis qu'elle a été dotée d'une « théorie pure » au début du XX^{e} siècle. Pourtant il n'en a pas toujours été ainsi : dans les trois premiers siècles de l'ère scientifique moderne, le pouvoir de fascination exercé par les sciences de la nature fut tel que certains jurisconsultes et philosophes du droit furent tentés d'aller puiser chez elles des métaphores, des analogies, des modèles. Ce fut tout particulièrement le cas de théoriciens du droit constitutionnel qui étaient confrontés à la tâche de penser cet objet nouveau, l'État moderne : les représentations mécanistes des XVII^{e} et XVIII^{e} siècle, comme les représentations biologisantes du XIX^{e} siècle, inspirèrent une série de modélisations juridiques de l'État qui marquèrent les esprits – de Hobbes à Hauriou, de Montesquieu à W. Wilson.

Les actes de la journée d'études qui s'est tenue à l'Université Toulouse 1 Capitole le 16 octobre 2015 visent à donner une idée de ce processus de fécondation de la théorie constitutionnelle moderne par diverses analogies tirées des sciences naturelles – processus qui, s'il appartient indubitablement au passé, n'en constitue pas moins un épisode déterminé de l'histoire des idées constitutionnelles.

N° 34

Santé, numérique et droit-s



Sous la direction de Isabelle POIROT-MAZÈRES
Préface de Philippe NÉLIDOFF
Postface de Michel BOUSSATON

Épuisé ISBN : 978-2-36170-170-3 | 2018 | 376 pages [**30 €**]

C'est dans la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée que la télémédecine a bâti son histoire. Elle n'est désormais qu'un aspect du développement massif de la e-santé en médecine. Les avancées technologies alliées à des usages diversifiés des réseaux 3.0 et 4.0, aux progrès de l'intelligence artificielle et des objets connectés obligent désormais à interroger les termes de l'équation entre la santé, le numérique et le(s) droit(s). A cet égard, nombre de défis sont à relever, institutionnels et normatifs. (...) De nouveaux acteurs, puissants, les GAFAM, dotés d'un savoir-faire électronique et financier inédit, bousculent les valeurs et modèles portés par nos acteurs historiques. Ceci appelle aussi à une réflexion sur la gouvernance de la santé dans l'avenir. Mais, in fine, rien ne saurait se faire sans la mobilisation des citoyens, des associations d'usagers et de malades : face aux mutations annoncées, il leur incombe de se saisir sans tarder des grands questionnements prospectifs posés par l'évolution des systèmes de soins et de protection sociale.

Le corps médical, les autorités sanitaires, le pouvoir politique sont-ils prêts à de telles disruptions ? Le sommes nous en tant que patients/citoyens ? Telles sont les interrogations auxquelles nous tentons si ce n'est forcément de répondre, du moins d'apporter des éléments d'analyse et d'accompagner de diverses pistes de réflexion.

N° 35

Pierre Hébraud, doctrine vivante ?

Sous la direction de Lionel MINIATO et Julien THÉRON

ISBN : 978-2-36170-172-7 | 2018 | 236 pages [**25 €**]



Cet ouvrage consacré à Pierre Hébraud se propose d'étudier sa doctrine, lui qui fut notamment un éminent processualiste.

L'occasion en est donnée avec les 80 ans de sa nomination comme professeur à Toulouse (1937) et les 30 ans de l'inauguration de l'amphithéâtre à son nom (1987). Pourtant, mais peut-être cela résulte-t-il de sa personnalité décrite comme discrète, son œuvre ne reste connue que des spécialistes, sans que jamais ne fût posée la question de déterminer s'il existe une doctrine propre à Pierre Hébraud, sans jamais que ne fût clamée une école de Pierre Hébraud. La doctrine de Pierre Hébraud, créatrice sinon révélatrice, a influencé la doctrine dans son ensemble et le droit positif sur un grand nombre de points : autorité de chose jugée, acte juridictionnel, classification des actions, rôle de la Cour de cassation, arbitrage... Juriste extrêmement ouvert, attiré par le droit comparé, il est même suspecté être à l'origine de la notion de droit processuel. Analyser les travaux de Hébraud en droit processuel et procédure civile nécessite évidemment de replacer ses écrits dans leur contexte. Mais il s'agit également et surtout de souligner qu'ils sont marqués d'une grande modernité et sont parfaitement aptes à décrire le droit contemporain et peut être même à régler des scories jusqu'ici irrésolues.

La question posée au long de cette journée d'échanges est alors simple : sa doctrine est-elle toujours vivante ?

N° 36

La territorialité de la laïcité

Sous la direction de Hiam MOUANNÈS
Préface de Corinne MASCALA, Philippe NÉLIDOFF et Xavier BIOY

ISBN : 978-2-36170-176-5 | 2018 | 380 pages [**25 €**]



La question sur la notion de la laïcité occupe aujourd'hui la place publique. Malgré sa définition juridique assez limpide, la laïcité, principe d'organisation de l'État et fondement de la liberté de pensée et d'opinion, « même religieuse » (art. 10 DDHC-1789), dans son appréhension – et donc son application – devient abstruse et de plus en plus brûlante. Considérée comme « une alliée de la religion » par S.S. le Pape Benoît XVI, la laïcité est, pour certains, lue et comprise comme étant, en soi, une « religion », voire un « dogme » de neutralisation absolue de l'espace public de toute extériorisation religieuse, même non attentatoire à l'ordre public établi par la loi. Pour d'autres, la laïcité est un objet social, politique et/ou juridique permettant de répondre à des desseins intéressés et empiriques : favoriser le communautarisme pour un escient électoraliste ; interdire (ou tolérer) certains signes religieux ostentatoires en fonction de la religion visée et/ou de la paix sociale souhaitée ; présenter le cultuel en culturel (ou inversement) en vue de solliciter le (ou exiger l'interdiction du) financement d'un édifice de culte, etc.

(...) Il s'agit de comprendre comment ce principe, a priori incontesté dans sa définition, se révèle si méconnu, si déformé et si controversé lorsqu'il s'agit de le faire vivre « ici ou là » (...)

N° 37

La Confiance
Un dialogue interdisciplinaire



Sous la direction de Aurore GAILLET, Nicoletta PERLO et Julia SCHMITZ

ISBN : 978-2-36170-180-2 | 2019 | 146 pages [**18 €**]

Dès lors qu'elle renvoie à la possibilité de « se fier », à quelqu'un ou à quelque chose, la confiance est au coeur et au fondement des relations sociales, intéressant ce faisant la plupart des sciences sociales. Dans un contexte dominé par le constat partagé d'une « crise » de confiance / ou de défiance – dans la société, dans la démocratie, dans les hommes et les institutions politiques, dans le progrès, dans l'économie, etc. –, une interrogation croisant les analyses de différentes disciplines prend tout son sens.

Si le juriste est interpellé par la problématique de la confiance en tant que « juriste dans la cité », il peut également y trouver un concept invitant à renouveler certains cadres classiques des droits constitutionnels, de l'environnement, de l'économie ou encore des finances.

L'organisation d'une « journée d'étude interdisciplinaire » tendait à poursuivre ce questionnement, en invitant des spécialistes de disciplines non juridiques à dialoguer avec des juristes. Les points de vue de la philosophie, de l'histoire, de la science politique et de l'économie ont ainsi été mobilisés pour questionner la thématique commune de la confiance.

Il s'est agi notamment, d'une part, de se demander si la réflexion sur la confiance était en mesure de développer des outils aptes à renouveler certains cadres théoriques classiques ; d'autre part de s'interroger sur l'impact de ces réflexions théoriques sur le lien social, eu égard aux enjeux actuels.

N° 38

L'intermédiation professionnelle

De la découverte d'une myriade de droits spéciaux (patents) à la recherche d'un authentique droit commun (latent)



Sous la direction de Moussa THIOYE

ISBN : 978-2-36170-192-5 | 2019 | 146 pages [**18 €**]

Dérivée du latin « intermedius » signifiant « qui est au milieu » et plus large que « la représentation » ou, a fortiori, « le mandat », « l'intermédiation » intéresse fonctionnellement – depuis longtemps et de plus en plus – la plupart des disciplines ou matières juridiques même si, envisagée d'un point de vue strictement conceptuel et notionnel, l'institution serait encore très floue, voire élastique. (...) Le sujet, loin d'être rebattu, semblait ainsi mériter un regard plus exhaustif, eu égard à sa dimension, à son intérêt, à son importance, à sa difficulté... Mais, une fois posée en ces termes, la question a très vite fait apparaître la multiplicité, la diversité, la complexité et, parfois, la disparité des normes applicables. Il s'est avéré, en effet, très difficile de trouver une cohérence constante ou un « souffle commun » dans les règles gouvernant l'intermédiation ou son environnement (...) Unanimement partis de ce constat, les nombreux acteurs du colloque, organisé à Toulouse le 4 octobre 2018, avaient alors pour ambition d'embrasser le sujet dans toute sa dimension et de mener, de façon curieusement inédite, une analyse d'ensemble du phénomène en en dépassant les multiples et diverses approches strictement sectorielles ou parcellaires. Autrement dit, l'objectif des intervenants était, en partant des ressources offertes par certains « statuts spéciaux » minutieusement choisis en raison, notamment, de leur particularisme ou de leur importance, de se lancer à la recherche d'un fonds ou droit commun de l'intermédiation volontaire ou contractuelle réalisée par des professionnels. (...)

N° 39

Les Chemins de Saint-Jacques à l'épreuve des temps



Sous la direction de Philippe DELVIT et Florent GARNIER

ISBN : 978-2-36170-193-2 | 2019 | 234 pages [**20 €**]

À un moment où nombre de biens patrimoniaux sont bousculés par des interrogations multiples (rentabilité des investissements consentis ; possibles dégradations et mise en danger de l'intégrité du bien ; remise en cause de tel ou tel critère matériel et/ou immatériel, ...) il semble très pertinent de se livrer à un examen serré de ce qui justement fait la singularité de ce bien dans le paysage certes géographique, mais aussi juridique, historique, économique et sociétal. Les Chemins sont très largement dans leur acception actuelle une re-découverte et reconstruction de la dernière génération – la nôtre – en lien avec des problématiques de voyage ; de découverte y compris de la « Nature » ; de valorisation adaptées à un cheminement maîtrisé. De la sorte, le bien est abordé sous tous ses aspects : physique (les tracés ; les variations de ces tracés ; les usages et leur hiérarchie ; leur inscription durable dans la trame du paysage, ...), juridique (la pérennité d'une possible circulation dans un espace quadrillé par les itinéraires goudronnés, ...), sociétal (le retour des marcheurs/ou autres modes de parcours de mobilité douce ; l'activation des circuits d'un nouvel imaginaire appuyé sur les traditions et les vecteurs de l'idéel...).

Le colloque a abordé plusieurs thèmes comme par exemple la reconnaissance juridique des chemins de randonnée, le régime juridique des chemins de randonnée pédestre, les conflits d'usage – existe-t-il un droit de la promenade ou à la promenade ?, la continuité des itinéraires et le droit de propriété, la police et la responsabilité relatives aux conditions

N° 40

Sécuriser la sous-traitance : quels nouveaux défis ?



Sous la direction de
Sandrine TISSEYRE

ISBN : 978-2-36170-195-6 | 2019 | 332 pages [**25 €**]

La sous-traitance est une opération économique répandue, qui fait l'objet d'un traitement juridique qui mériterait peut-être d'être repensé et rationalisé.

Tout d'abord, la loi relative à la sous-traitance a certes posé le cadre général de l'opération juridique. Toutefois, les contextes juridique et économique ont tous deux grandement évolué depuis les années 1975, ce qui conduit à s'interroger sur l'adaptation des règles alors posées. En outre, et plus encore, les obligations se sont largement densifiées, de même que le recours à la sous-traitance s'est accru.

Le changement est patent en termes de volume normatif, et la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 en est une illustration, mais cet accroissement n'en est pas le seul reflet. La mutation de la source, avec l'intégration dans le droit dit « dur » d'un droit plus « souple », a également mené au renouvellement du corpus de règles à observer, à leur teneur, ce qui pose des difficultés de mise en œuvre.

En outre, la place du risque dans la société contemporaine, qu'il prenne sa source dans le contrat, ou dans le fait juridique, oblige à repenser les techniques qui l'anticipent et permettent sa prévention, ou son traitement.

N° 41

Le contrat dans tous ses États



Sous la direction de Cécile LE GALLOU et
Anne MARMISSE-D'ABBADIE D'ARRAST

ISBN : 978-2-36170-196-3 | 2019 | 184 pages [**19 €**]

Parce que le contrat, polymorphe, irrigue de nombreux pans du droit, parce que le contrat, international, transcende les limites géographiques, l'idée d'un colloque jouant sur « Le contrat dans tous ses États » s'est imposée à ses deux organisatrices.

Le caractère transfrontalier du contrat et la multiplication des échanges interétatiques rendent essentielle la problématique du conflit de lois et du conflit de juridictions, donc la thématique du droit international privé. Cette dernière a été abordée dans toute sa diversité, du droit des obligations stricto sensu, en passant par les questions familiales, sans oublier le droit du travail et les mécanismes perturbateurs au premier rang desquels les lois de police.

L'internationalité ne pouvait laisser de côté la nécessaire approche comparatiste des contrats. Plusieurs réflexions de droit comparé français et anglais sont menées, car le droit continental et la Common law s'opposent traditionnellement et parce que l'actualité juridique des deux côtés de la Manche (la réforme du droit français du contrat ainsi que les négociations post-Brexit notamment) invite le juriste à s'interroger sur les influences de chacun : aussi est-il question de l'influence britannique sur les remèdes français à l'inexécution du contrat, ainsi que celle qui pourrait enrichir la clause de force majeure dans le droit français. Les interactions anglaises et françaises de la bonne foi dans les contrats au regard du pouvoir discrétionnaire du juge sont également envisagées. Ces réflexions sont prolongées par une analyse de la bonne foi dans le droit français du contrat, et, enfin, par une approche comparée du contrat dans le droit de la famille.

N° 42

Justement traduire :
Les enjeux de la traduction juridique (histoire du droit, droit comparé)



Sous la direction de Marie BASSANO et Wanda MASTOR

ISBN : 978-2-36170-197-0 | 2020 | 316 pages [25 €]

Le droit a son propre langage, et même plusieurs. La circulation des droits d'un pays à un autre, d'une époque à l'autre, suppose la possibilité de pouvoir saisir ce droit voyageur. Pour traverser les frontières et les âges, il doit être traduit. Mais que traduit-on lorsqu'on traduit le droit ? La différence fondamentale formulée par Ferdinand de Saussure – entre sens (contenu intrinsèque du terme) et valeur (contenu du terme tel qu'il résulte des relations qu'il entretient avec d'autres termes relevant d'un même système linguistique) d'un mot – prend une dimension toute particulière dans le domaine juridique : ce qui y distingue le sens de la valeur n'est pas seulement l'intégration du mot dans un système linguistique donné, mais aussi et surtout dans un système juridique spécifique. La question de la traduction juridique s'entend donc en réalité à plusieurs niveaux. Il n'y est pas seulement question de traduire les mots du droit ; s'y mêlent aussi la question de la possibilité de traduire la distance qu'entretient la langue juridique avec la langue commune au sein de chaque système linguistique, et celle de la capacité à transcrire les réalités juridiques inhérentes à un système juridique dans des langues par lesquelles se pensent et se formulent des règles auxquels ces réalités sont étrangères.

Historiens du droit et comparatistes sont sans cesse confrontés à cette passionnante mais redoutable difficulté. L'ambition du colloque était de questionner les pratiques multiples de la traduction juridique, à la fois dans leur épaisseur historique et dans leur amplitude transfrontalière. Asseoir l'autorité, établir le dialogue et diffuser le savoir ont été les trois temps autour desquels se sont articulés les interventions académiques et retours d'expérience multiples.

N° 43

Laïcité et défense de l'État de droit



Sous la direction de Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA et Patrick KABOU

ISBN : 978-2-36170-199-4 | 2020 | 290 pages [35 €]

Depuis leur naissance, les religions traversent les sociétés. L'histoire passée et contemporaine montre qu'elles portent en elles à la fois la paix et la guerre. Elles offrent une morale et permettent à des milliers de personnes pratiquantes ou non de vivre ensemble sans acrimonie, tant que la liberté de conscience et que le libre exercice des cultes sont respectés. Malheureusement, on peut constater que tel n'est pas toujours le cas dans de nombreux coins du globe (...)

A l'heure de la sécularisation progressive du monde occidental, à l'heure où les phénomènes de radicalisation religieuse sont de plus en plus importants et à l'heure où de nombreuses régions du monde sont encore en conflit pour des raisons de croyances religieuses (en Afrique, en Europe, aux Etats-Unis etc..), il apparaît nécessaire de s'attarder sur les relations qu'entretiennent les droits de l'Homme, la paix et la religion.

Face à l'extrême hétérogénéité du phénomène religieux et des rapports qu'entretiennent les êtres humains avec celui-ci (...), il convient de démontrer en quoi la liberté de pensée, de conscience et de religion et la liberté d'opinion et d'expression sont le socle d'un vivre-ensemble et d'une cohabitation harmonieuse. (...)

Pour cette deuxième édition du séminaire « Religions, Droits de l'Homme et Paix », les organisateurs proposent d'explorer la question de savoir dans quelle mesure la laïcité et la défense de l'Etat de droit permettent de garantir la paix entre les religions et la paix dans une société respectueuse des droits de l'Homme. (...)

N° 44

Les structures individuelles



Sous la direction de Arnaud de BISSY, Nadège JULLIAN et Sandrine TISSEYRE

ISBN : 978-2-36170-218-2 | Prévu pour fin 2020 [**25 €**]

L'exercice d'une activité professionnelle requiert le choix d'une structure d'exercice. Pendant longtemps, le choix des entrepreneurs se résumait à une simple option entre l'entreprise individuelle et la société pluripersonnelle. Si l'entrepreneur voulait exercer seul son activité, il devait se résoudre, soit à engager tout son patrimoine en agissant en son nom et pour son compte, soit à trouver un associé de « paille » dans le cadre d'une société à risque limité...

.../...

L'évolution est en cours. L'EURL n'est plus la seule société unipersonnelle (loi du 12 juillet 1999 créant la SAS unipersonnelle), et le législateur n'a eu de cesse que de desserrer les contraintes pesant sur les entreprises individuelles, jusqu'à prévoir un statut fiscal et social ultra-simplifié pour les micro-entreprises (loi du 4 août 2008 instituant le statut de « l'auto-entrepreneur »), ou plus récemment en simplifiant encore le régime de l'EIRL (loi du 22 mai 2019 pour la croissance et la transformation des entreprises).

Ces évolutions ont parfois été critiquées, souvent encouragées, mais elles n'ont jamais laissé personne indifférent. Comment en effet, un juriste pourrait-il rester muet devant l'amoncellement des questions, parfois fondamentales, générées par la dualité de patrimoine d'une même personne par la nécessaire adaptation du droit des sociétés lorsque celles-ci sont créées par un seul associé ? C'est précisément tout l'enjeu de ce colloque consacré aux structures individuelles ; savoir d'où l'on vient, ce qui a été réalisé et ce qui reste à accomplir.

N° 45

Le renoncement en droit public



Sous la direction de Nathalie JACQUINOT

ISBN : 978-2-36170-219-9 | Prévu pour fin 2020 [**25 €**]

Le renoncement est un phénomène courant que l'on peut régulièrement constater dès lorsqu'une personne privée ou publique choisit de ne pas entreprendre telle ou telle démarche qui s'offre à elle, de ne pas effectuer telle ou telle action ou même tout simplement change d'avis. En tant que tel il ne s'agit pas d'une notion juridique à moins qu'il ne se matérialise sous la forme expresse d'une renonciation, largement théorisée en droit privé mais peu étudiée en droit public. Si le renoncement et la renonciation ne sont ni l'un ni l'autre très familiers du droit public, le renoncement dépasse, quant à lui, très largement la notion de renonciation tout en l'englobant et suscite, à ce titre, de nombreuses et légitimes interrogations afin de mieux cerner la place que le droit public laisse au renoncement.

Ce colloque a pour ambition de déterminer quelles sont les spécificités du renoncement en droit public afin de préciser en quoi il se distingue de la renonciation telle qu'elle a pu être formalisée en droit privé. À cet égard, si le renoncement n'apparaît pas comme spécifique au droit interne, il conviendra de s'interroger sur l'existence ou non d'un encadrement du renoncement et sur les formes qu'il peut ou pourrait revêtir mais aussi sur les fonctions que le renoncement peut être amené à remplir. Une attention particulière sera également portée aux modalités du renoncement qu'il s'agisse, d'une part, du renoncement par l'individu en se demandant ici s'il constitue toujours un acte de volonté et s'il ne peut pas le cas échéant être contraint ou présumé, et, d'autre part, du renoncement des personnes publiques, qui se matérialise de maintes façons. Ces diverses modalités de renoncement et les conséquences qui peuvent s'y attacher suscitent quant à elles d'autres interrogations portant sur les limites qui peuvent peser sur le renoncement au regard du droit public.

Collection des Travaux

La collection des «Travaux» de l'IFR réunit les études et les analyses des enseignants-chercheurs rattachés aux équipes membres de l'Institut sur des thématiques intéressant l'ensemble des spécialités du Droit représentées à l'Université Toulouse Capitole tout en mettant en valeur l'interdisciplinarité des recherches.

N° 1

La légitimité des juges

Sous la direction de
Jacques KRYNEN et Jacques RAIBAUT

ISBN : 978-2-915699-00-3 | 2004 | 224 pages [35 €]



Les modes de désignation et les statuts actuels des magistratures diverses peuvent donner à croire en la constitution d'une super technocratie juridictionnelle, forme moderne d'une cléricalisation de la justice.

L'électivité des magistrats non-professionnels peut-elle servir d'exemple ?

A la conception classique de la légitimation par le suffrage, peut-on substituer d'autres formes ou procédés de légitimation ?

C'est autour de quelques exemples de justices que les participants à ce livre ont été invités à témoigner et à débattre.

Aborder de front la question de leur légitimité, en apprécier l'opportunité, en bien cerner les termes est une démarche inhabituelle. Ce peut être un moyen de déjouer les incantatoires vitupérations contre un résurgent « gouvernement des juges ».

N° 2

Regards critiques sur quelques (r)évolutions récentes du droit

Sous la direction de Jacques KRYNEN et
Maryvonne HECQUARD-THÉRON

ISBN : 978-2-915699-08-9 | 2004 | 795 pages [45 €]



Le présent ouvrage participe d'une série de travaux collectifs en cours ayant trait à quelques problématiques brûlantes.

Rassemblant une cinquantaine de contributions, il témoigne, de manière en quelque sorte inaugurale, de la capacité de mobilisation des enseignants-juristes toulousains autour de l'analyse critique des causes, formes et effets de la chronique mutation du droit contemporain.

N° 3

Les facultés de droit inspiratrices du droit ?

Sous la direction de
Maryvonne HECQUARD-THÉRON

ISBN : 978-2-915699-17-8 | 2006 | 234 pages [**30 €**]



A cette interrogation, qui ne se veut nullement provocatrice, les réponses proposées ont été diverses et nuancées, à l'image de l'influence aléatoire ou diffuse des professeurs de droit sur la création du droit, en toutes ses branches.

A la question récurrente du rôle de la doctrine sur la production normative, aux côtés des sources écrites et de la jurisprudence, la réponse donnée a été plus catégorique et plus critique à la fois. Plus catégorique, parce que les facultés de droit, dès leur création, ont été pour l'essentiel, les interprètes du législateur et du juge ; plus critique, parce qu'elles n'ont guère été les inspiratrices, tout au moins avouées.

N° 4

Le droit saisi par la morale

Sous la direction de Jacques KRYNEN

ISBN : 978-2-915699-18-6 | 2006 | 352 pages [**30 €**]



Classique, rigoureusement tracée au XIXème siècle, la séparation du droit et de la morale a chez nous subi son premier grand assaut avec la parution en 1926 de La règle morale dans les obligations civiles. Ce sont aujourd'hui de pures exigences morales que le droit absorbe ou promeut, nolens volens.

C'est à quelques-uns des traits parmi les plus saillants ou révélateurs de ce phénomène jugé parfois irréversible que le présent ouvrage est consacré. Entre autres enseignements, il résulte que ce phénomène, souvent analysé comme la réponse d'une société moderne sécularisée et individualiste à l'affaissement des autorités traditionnelles, des mœurs et des repères communs, n'est manifestement pas sans danger pour l'avenir du droit. La morale est-elle encore moins sûre que le droit ?

N° 5

Qu'en est-il de la propriété ? L'appropriation en débat

Sous la direction de Daniel TOMASIN

ISBN : 978-2-915699-36-4 | 2007 | 265 pages [30 €]



Ce travail a permis de redécouvrir l'ambiguïté de notre droit des biens qui naît de l'idée que l'appropriation d'une chose se traduit par un droit sur un bien ou, encore, que le titulaire d'un droit peut prétendre à la propriété du droit. Mais le projet, bien qu'ambitieux, est réaliste car il permet de redécouvrir que les propriétés simultanées ne sont pas mortes et qu'une chose peut appartenir à plusieurs personnes qui en sont maîtres chacune de différentes manières.

Au passage il consacre le triomphe d'une propriété corporelle exclusive de toute emprise réelle concurrente.

N° 6

À propos de la sanction

Sous la direction de Corinne MASCALA

Épuisé ISBN : 978-2-915699-49-4 | 2007 | 298 pages [30 €]



L'étude de la sanction dans le cadre de cet ouvrage a permis aux contributeurs d'aborder l'approche historique de la sanction tant du point de vue pénal - au travers du principe légaliste et par le biais de l'analyse du prononcé de la sanction - que civil dans le cadre de la sanction civile. L'histoire de la sanction conduit inéluctablement à s'interroger sur l'évolution de ses finalités, tant en droit pénal interne qu'en droit pénal international, au travers d'infractions particulières telles que le crime de génocide ou au regard de la nature de la peine prononcée.

Abandonnant l'aspect pénal de la sanction, l'étude du droit civil ou du droit du travail nous donne dans un domaine commun - celui de la sanction en matière contractuelle - une illustration de la transformation de notre droit en considération des personnes protégées, car si la sanction a pour but de contraindre celui qui la subit, il ne faut pas oublier qu'elle a toujours un aspect réparateur pour la victime.

N° 7

Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ?

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 2-915699-50-0 | 2008 | 298 pages [30 €]



Qu'en est-il, en ce début de XXIe siècle, de la sécurité des personnes et des biens ? Le constat est quasiment unanime, on observe, dans les différentes branches du droit, un double mouvement. D'une part, une extension considérable des domaines dans lesquels la sécurité des personnes et des biens est désormais prise en compte.

À la vérité, elle semble être devenue une préoccupation inhérente à toute activité humaine. Chacun connaît, depuis longtemps, la sécurité sociale, la sécurité routière, la sécurité aérienne, la sécurité alimentaire, la sécurité médicale... À cette liste, déjà longue, s'ajoutent chaque jour de nouvelles conquêtes : la sécurité des jouets pour enfants, la sécurité des programmes informatiques, la sécurité des tunnels routiers... D'autre part, et dans le même temps, on constate un glissement de la sphère publique vers la sphère privée. L'État se désengage, ou plus exactement déplace la charge d'une exigence de sécurité omniprésente, donc financièrement insupportable.

À première vue, cette montée en puissance de la sécurité des personnes et des biens, à travers une réglementation de plus en plus contraignante, n'apparaît pas sans danger. Elle pourrait bien affecter, dans nos sociétés développées, deux valeurs aussi fondamentales que la liberté individuelle et le progrès technique.

N° 8

Qu'en est-il du code du commerce 200 ans après ? État des lieux et projections

Sous la direction de Corinne SAINT-ALARY-HOUIN

ISBN : 2-915699-71-5 | 2009 | 416 pages [30 €]



Dans un premier temps, l'objectif poursuivi a été de resituer le code de commerce à son époque, en 1807, en montrant comment il s'est propagé dans les idées et dans l'espace. C'est "l'histoire du Code" qui appelle une première réflexion sur l'opportunité de la codification de l'activité commerciale. Dans un deuxième temps, il a semblé utile de rechercher si, au-delà d'un texte imparfait, l'esprit du code de commerce et, à travers lui du droit commercial, soucieux de rapidité et de sécurité, n'a pas pénétré les autres branches du Droit. Cette "influence du code" a été testée, bien sûr, au regard du droit civil, mais aussi du droit public, du droit du travail ou du jeune droit de l'environnement. Cette démarche a aussi conduit - et la question est très actuelle - à identifier la place du droit pénal dans la vie des affaires.

Ce travail de retour sur le code effectué, la logique a conduit à le projeter dans l'espace en le confrontant aux systèmes étrangers. Cette projection a été envisagée, en quelque sorte de l'intérieur et à l'extérieur. De l'intérieur, en caractérisant la spécificité de certaines institutions commerciales nationales, par rapport à des solutions retenues par des droits étrangers afin, par cette approche comparatiste, de démontrer la modernité du code. A l'extérieur, en évaluant le rayonnement du code à l'étranger.

N° 9

Qu'en est-il du droit de la recherche ?

Sous la direction de Jacques LARRIEU

ISBN : 978-2-915699-79-1 | 2009 | 422 pages [**40 €**]



L'économie se fonde de plus en plus sur l'immatériel, et l'innovation est au cœur de toutes les préoccupations. Chacun s'accorde pour dire que l'effort de recherche est une solution sans alternative pour la France et pour l'Europe confrontées à la concurrence et au dynamisme économique des pays émergents qui les dépossèdent de plus en plus de l'aspect manufacturier de la production. La recherche est créatrice des emplois de demain, entend-t-on dire souvent, et elle débouche sur des produits nouveaux, des médicaments plus efficaces, des services plus performants,... qui augmentent le bien-être social.

Or, la valorisation de la recherche passe par le droit et ses outils (contrats, structures, collaborations). Le droit intervient aussi dans la définition du statut du chercheur, dans la garantie de la liberté de la recherche et dans la détermination de ses limites. Il fournit les éléments qui permettent de répartir les résultats entre employeurs et salariés. C'est aussi le droit qui propose, notamment au nom du principe de précaution, les moyens pour encadrer les pratiques des laboratoires.

N° 10

De la volonté individuelle

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-915699-80-7 | 2009 | 303 pages [**30 €**]



En droit, le pouvoir créateur de la volonté n'est pas, ou n'est plus, un objet de débat, mais une certitude. La volonté individuelle, sous ses diverses formes, est au cœur de l'activité juridique ; elle en constitue l'aiguillon dominant. Toutefois, sur ce terrain, l'intervention de l'homme doit être conciliée avec le respect de la norme qui l'encadre, et qui parfois l'entrave. Il appartient à la règle de droit de dire ce qui doit être ; par suite, il lui revient de fixer des bornes au pouvoir de la volonté.

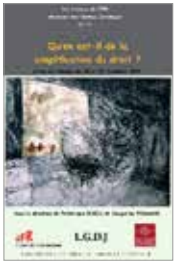
En dépit des soupçons qui pèsent communément sur lui, le droit n'est pas, pour autant, liberticide. Le couple formé par la loi et la liberté ne fait pas nécessairement mauvais ménage : la loi n'a pas pour vocation naturelle d'atténuer et encore moins d'éliminer la liberté humaine ; elle tend, au contraire, à la protéger et à la promouvoir afin d'en garantir l'efficacité technique. Dans la mesure où il est admis que la volonté d'un individu ou d'un groupe puisse modifier l'ordonnancement juridique, il importe que cette volonté soit placée, par sa soumission au droit, à l'abri des critiques. C'est en quelque sorte le prix à payer pour la reconnaissance de sa souveraineté...

N° 11

Qu'en est-il de la simplification du droit ?

Sous la direction de
Jacqueline POUSSON et Frédérique RUEDA

ISBN : 978-2-36170-005-8 | 2010 | 359 pages [35 €]



La notion de simplification est ancienne même si le terme est très récent. S'il est indéniable que la « simplification » des techniques juridiques est un thème récurrent dans les discours sur le droit, dans les cadres nationaux aussi bien que dans le cadre européen, la réalité de cette simplification soulève davantage de débats. De plus, si quelques travaux se sont déjà intéressés à des aspects limités de ce phénomène, c'est en l'étudiant dans le cadre national français, et dans une perspective le plus souvent strictement disciplinaire.

Or l'idée de simplification, d'abord confinée aux formalités administratives, a envahi la totalité des branches juridiques et toute l'activité normative française, internationale, communautaire, ce qui n'a pas contribué à la purger de son « ambiguïté profonde, génératrice de nombreuses méprises ». Dans le cadre de ce colloque, on s'est efforcé d'aller au-delà de ces approches partielles, afin d'examiner ce phénomène dans une perspective interdisciplinaire. Le point de départ de cette réflexion a été un constat : les différentes disciplines juridiques ont connu des tentatives de simplification, mais qui ont été inégalement heureuses et abouties.

On s'est donc proposé de mieux cerner l'idée de simplification et ses manifestations par le croisement de ces expériences, ainsi que le recours à des regards non-juridiques, afin de voir s'il ne serait pas dès lors possible de mieux « conceptualiser » la simplification du droit.

N° 12

Métamorphoses de l'acte juridique

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-36170-025-6 | 2011 | 225 pages [25 €]



Il faut savoir gré à l'Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques » et à l'Ecole doctorale « Sciences juridiques et politiques » d'avoir initié un débat sur les métamorphoses de l'acte juridique, au centre duquel se trouve l'idée de « Mutations ». Que devient l'acte juridique à la suite de sa mutation ? Quelle est l'influence de la mutation de l'acte juridique sur les autres « éléments » des obligations ou même du droit en général ? La métamorphose est, d'une part, celle de l'acte juridique lui-même, en droit interne, comparé comme en droit international. Sa figure emblématique est le contrat. (...)

La métamorphose de l'acte juridique est aussi, d'autre part, celle des autres composantes du droit des obligations et du droit en général, sous l'influence de la transformation de l'acte juridique.

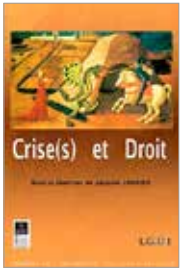
L'ouvrage de l'IFR n'est pas la première encore moins la dernière réflexion sur les métamorphoses. Il a toutefois le mérite d'être une bouteille jetée à la mer, celle des incertitudes inhérentes à toute métamorphose : monstre ou beauté, décadence ou renaissance. Les réflexions qui y sont menées ont pour ambition de susciter des questions, d'ouvrir une discussion plutôt que d'apporter des réponses. C'est au lecteur de juger si le pari est réussi, si le mutant qu'est l'acte juridique reste une « chenille » ou est devenu un « papillon ».

N° 13

Crise(s) et droit

Sous la direction de Jacques LARRIEU

ISBN : 978-2-36170-043-0 | 2012 | 300 pages [25 €]



La « Règle d'or », présentée partout comme le remède à la crise économique et financière européenne, n'illustre-t-elle pas parfaitement la relation qui unit la crise et le droit ? La solution aux dérives budgétaires et aux imprudences de la finance se trouverait dans un renforcement de la gouvernance, dans plus de droit. Un droit, en quelque sorte présenté comme la cause (par son absence ou sa mollesse) et la solution (par sa musculation) de la catastrophe économico-financière. Mais les crises ne sont pas que financières ou économiques. Il y a aussi des crises sociales, diplomatiques ou politiques,... des crises familiales, des crises sanitaires, des crises agricoles, des crises institutionnelles...

C'est de toutes ces crises que traite le présent ouvrage, en s'efforçant de dégager les constantes dans l'approche de la crise par le droit, de rechercher les points de convergence dans les méthodes et techniques du droit pour prévenir et gérer les situations paroxysmiques, quelle que soit la situation de crise, qu'elle touche la cellule familiale, l'entreprise, la population d'un pays ou la finance internationale.

N° 14

La personnalité juridique

Sous la direction de Xavier BIOY

Épuisé ISBN : 978-2-36170-051-5 | 2013 | 334 pages [30 €]



La personnalité juridique se compte au nombre de ces grands concepts sans lesquels le droit contemporain ne saurait fonctionner. Chargée d'une histoire et d'une teneur théorique extraordinaires, elle connaît un constant renouvellement qui conduit à rediscuter de ses liens avec les notions de sujet de droit, de patrimoine, de corps, d'humanité, de collectivité.

La personnalité, abstraction, si ce n'est fiction, fait entrer chacun et chaque groupe dans le jeu du droit. L'attribution de la personnalité, tout comme son retrait, et leurs effets, préoccupent toutes les branches du droit et de la doctrine. Au-delà de la notion de personnalité, ses nouvelles formes et son dépassement par d'autres techniques feront débat tant en droit des affaires que du point de vue de l'action publique.

Ce colloque de l'Institut Fédératif de Recherche "Mutation des normes juridiques" marque le rendez-vous annuel toulousain de tous les juristes, universitaires et praticiens, historiens, privatistes, publicistes, internationalistes et européanistes, revenant célébrer une idée commune et son actualité.

N° 15

La décentralisation 30 ans après

Sous la direction de
Serge REGOURD, Joseph CARLES et Didier GUIGNARD
Préface de Jean-Pierre BEL, Président du Sénat

ISBN : 978-2-36170-067-6 | 2013 | 323 pages [**30 €**]



Plus de trente ans se sont écoulés depuis la loi du 2 mars 1982 présentée comme "Acte I" de la décentralisation. Depuis lors, de nombreux textes se sont succédés, une révision constitutionnelle a été accomplie, un "Acte III" est en préparation. Peut-on tirer un bilan de ce "long fleuve tranquille" qui a modifié en profondeur les structures de l'administration territoriale française ? C'est la gageure proposée à une vingtaine d'universitaires et de professionnels des collectivités territoriales.

Ce travail est honoré de la préface de Monsieur Jean-Pierre Bel, Président du Sénat.

N° 16

La réorientation européenne de la TVA à la suite du renoncement au régime définitif

Sous la direction de Francis QUÉROL



ISBN : 978-2-36170-086-7 | 2014 | 162 pages [**28 €**]

Le colloque international, qui s'est tenu le 19 octobre 2012 à l'Université Toulouse 1 Capitole, dont les actes sont repris dans cet ouvrage, poursuivait un double objectif. Cette manifestation scientifique voulait, d'abord, réunir un panel de spécialistes reconnus, français et étrangers, universitaires, magistrats et praticiens prêts à échanger leurs points de vue sur une imposition aussi importante que la TVA tant à l'échelle nationale qu'européenne. Elle prétendait, ensuite, dresser un état des lieux des nouvelles règles de territorialité en la matière et en expliquer, si tant est que cela soit possible, la logique. La conjonction de ces deux préoccupations transparaît dans une question fondamentale pouvant simplement être formulée en ces termes : dans quel pays doit être acquittée la TVA lorsqu'une transaction économique fait intervenir plusieurs opérateurs établis dans différents Etats de l'Union européenne ? Concrètement, c'est toute la discussion sur l'application du principe de la taxation dans le pays d'origine ou celui de la taxation dans le pays de destination qui porte le colloque. Mais pourquoi une telle question et pourquoi en 2012 ? Le motif en est fourni par une communication de la Commission européenne, en date du 6 décembre 2011, visant à rendre le système de TVA plus simple, plus robuste, plus efficace et mieux adapté au marché unique européen.

La Commission s'interroge, d'une part, sur les conditions de la transition entre le régime transitoire et le régime définitif de TVA et propose essentiellement, d'autre part, la consécration de la taxation dans le pays de destination.

N° 17

Le vêtement saisi par le droit

Sous la direction de Alain POUSSON
Préface de Serge REGOURD

ISBN : 978-2-36170-111-6 | 2015 | 258 pages [30 €]



Le droit se désintéresse du vêtement, il ne lui consacre aucun texte d'importance, mais, paradoxalement, les litiges ayant le vêtement pour centre de gravité n'ont jamais été aussi nombreux. Comment expliquer ce décalage ?

Après avoir été pendant plusieurs siècles instrument de domination d'une classe sociale le vêtement est devenu instrument de libération. Il participe à la construction de l'identité en dehors des composantes retenues par le droit... Par ailleurs la seconde moitié du XXe siècle a été le témoin de profonds bouleversements : mondialisation des échanges - redécouverte du religieux - brouillage des identités sexuées.

La loi étatique a perdu de son autorité concurrencée par d'autres normes venues d'ailleurs, qu'elles appartiennent à un autre ordre juridique ou qu'elles soient culturelles, sociales ou religieuses. La futilité que matérialise le vêtement débouche sur un profond désordre juridique.

N° 18

L'éthique en matière sportive

Sous la direction de Lionel MINIATO

ISBN : 978-2-36170-129-1 | 2016 | 110 pages [30 €]



Si la pratique du sport est un droit de l'homme, ainsi que l'énonce la Charte Olympique, elle implique également des devoirs. L'éthique appliquée au sport, au-delà du respect des règles du jeu, entend faire observer un certain nombre d'exigences toujours plus nombreuses. Il s'agit non seulement de préserver l'esprit et les «valeurs du sport» souvent mis à mal (dopage, hooliganisme, tricherie...), mais aussi de promouvoir dans le sport des valeurs sociales contemporaines (principe de dignité, respect de l'égalité entre les hommes et les femmes, préservation de l'environnement...).

Dans cette perspective, les instances sportives nationales et internationales et le législateur français ont pris ces dernières années un certain nombre de mesures visant à la promotion d'un sport éthique.

Cet ouvrage - fruit d'une journée d'études qui a eu lieu au Centre universitaire Jean-François Champollion d'Albi le 11 décembre 2014 - se propose de définir les contours et les enjeux de l'éthique en matière sportive à travers quatre axes de réflexion : questions fondamentales ; éthique et travail du sportif ; prévention et répression des activités criminelles et à risque ; promotion de valeurs.

A quoi sert l'éthique et quelle image renvoie-t-elle du sport ? S'agit-il de préserver la pureté intrinsèque du sport ou, au contraire, l'éthique serait-elle révélatrice des défauts inhérents au sport avec pour objectif de le rendre plus vertueux ?

N° 19

Être parents - Ser padres

Sous la direction de Maryline BRUGGEMAN et Judith SOLÉ RESINA

ISBN : 978-2-36170-143-7 | 2017 | 274 pages [30 €]



Cet ouvrage aborde la parenté, thème central du droit civil de la famille et éminemment d'actualité, en explorant ses trois dimensions fondamentales : qui est parent ? qu'est-ce que la fonction parentale? qui exerce cette fonction ?

Menée par des universitaires français et espagnols, l'étude présente la particularité d'analyser parallèlement les droits espagnol, catalan et français.

Chaque corpus juridique proposant des réponses sensiblement différentes aux difficultés nouvelles que soulèvent la libéralisation des mœurs, les progrès scientifiques et l'internationalisation des rapports familiaux, la comparaison effectuée apporte un éclairage original sur ce que signifie ¨être parents¨ en ce début de XXI^{ème} siècle.

N° 20

Les professions (dé)réglementées.
Bilans et perspectives juridiques



Sous la direction de Hélène SIMONIAN-GINESTE et Sarah TORRICELLI-CHRIFI

ISBN : 978-2-36170-178-9 | 2018 | 324 pages [25 €]

Les professions réglementées. La matière est dense, tant dans la multitude des professions concernées que dans la complexité de la réglementation. Mais c'est aussi la pluralité des enjeux entourant ces professions qui interpelle. Il suffit de constater les bouleversements qu'ont connus les professions réglementées ces dernières années.

Critiquées, elles ont donné lieu à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui est venue apporter des modifications notables à leur réglementation. Comment ces professions ont-elles accueilli cette réforme ? Quelles sont les nouvelles problématiques rencontrées et quelles pistes d'amélioration peuvent être proposées ?

Déstabilisées, ces professions subissent l'activité croissante des plateformes numériques qui permettent à des entrepreneurs indépendants, voire à de simples particuliers, de proposer des prestations directement en concurrence avec les leurs, sans être soumises aux mêmes contraintes. (...)

Globalisées et structurées, les professions réglementées doivent être envisagées tant en droit interne que dans leur déploiement à l'international et en particulier au sein de l'Union Européenne. C'est aussi l'observation de secteurs professionnels spécifiques qui est particulièrement propice à l'enrichissement de la réflexion.

Faire un point d'étape sur l'état actuel des professions réglementées, clarifier les questionnements et faire des propositions sur un mode prospectif, telles sont les ambitions de l'ouvrage.

Collection des Thèses

La collection des «Thèses» de l'IFR réunit les thèses primées par l'Institut chaque année en Droit privé, Droit public et Histoire du Droit. Ces thèses témoignent de l'excellence des travaux menés au sein de l'École Doctorale Sciences Juridiques et Politiques et participent à la diffusion de la Recherche.

Recherche sur la Soft law en droit public français



Droit public - 2013

Benjamin LAVERGNE

ISBN : 978-2-36170-054-6 | 2013 | 612 pages [**40 €**]

La soft law est un concept doctrinal issu du droit international public. Conçue à l'origine comme un ensemble d'énoncés à la force obligatoire atténuée ou inexistante, elle se conçoit désormais comme un concept englobant à même de rassembler tous les phénomènes éloignés d'une certaine idée du droit, fait d'un système de normes obligatoires et sanctionnées par l'Etat... Technique particulière de formulation des énoncés concrétisée dans des actes informels, la soft law recommande un modèle de comportement à ses destinataires. En ce sens, elle s'éloigne considérablement de la norme juridique. Pourtant, la technique recommandatoire renoue des liens avec cette dernière à l'aune des fonctions qu'elle assure : instrument de l'effectivité de la norme juridique, la soft law s'entend comme une technique accessoire et subsidiaire au droit.

Cette continuation du droit par d'autres moyens ne peut-elle alors s'intégrer totalement à l'ordre juridique? Celui-ci en fait une réception graduée qui oscille entre l'absence de prise en considération et l'acceptation ponctuelle de ses effets. Globalement exclue du contentieux de l'excès de pouvoir du fait de sa nature non prescriptive, mais envisagée comme une source de responsabilité de l'Etat dans le cadre du contentieux de pleine juridiction, la soft law fait l'objet d'un contrôle juridictionnel qui traduit l'ambivalence de l'ordre juridique. Le principe de sécurité juridique tend ainsi à l'exclure de ce dernier, alors que dans le même mouvement, on constate une volonté intégratrice du juge qui voit de plus en plus souvent dans la technique une norme impérative. Une norme juridique en somme.

L'abstention de la puissance publique et la garantie des droits fondamentaux



Droit public - 2014

Damien FALLON

Épuisé ISBN : 978-2-36170-075-1 | 2014 | 548 pages [**45 €**]

L'abstention de la puissance publique entretient un lien étroit avec les droits fondamentaux. En effet, la fonction première des droits fondamentaux a historiquement été d'imposer des obligations d'abstention à la charge de la puissance publique. À cette fonction initiale, s'est peu à peu ajoutée une dimension positive. Ainsi, la puissance publique doit aujourd'hui, non seulement s'abstenir de porter atteinte aux droits fondamentaux, mais également s'abstenir de ne pas les garantir. Cet ouvrage a pour objet la construction d'un concept théorique d'abstention permettant d'apporter un nouvel éclairage pratique sur le droit positif en revisitant des thématiques classiques comme les droits sociaux, le principe de précaution, l'incompétence négative du législateur, ou encore la théorie des obligations positives.

L'abstention apparaît ainsi comme un véritable mode d'action entre les mains des pouvoirs publics. Elle se distingue alors de l'inaction, qui désigne l'absence de toute action. Cette distinction fondamentale entre abstention et inaction emporte de nombreuses conséquences pratiques. Par la mise en lumière d'un élément volontaire, l'abstention donne prise à la reconnaissance d'une faute de la puissance publique. Elle rend également possible la mise en oeuvre d'un véritable contrôle de proportionnalité, le juge pouvant s'appuyer ici sur un élément véritablement positif. Enfin, cette distinction entre abstention et inaction permet de justifier l'essor de régimes objectifs de responsabilité pour inaction de la puissance publique.

Emploi public et finances publiques - Contribution à l'étude juridique de la gestion de l'Etat



Droit public - 2015

Romain BOURREL

ISBN : 978-2-36170-099-7 | 2015 | 833 pages [**45 €**]

L'emploi public, notion plus englobante que celle de fonction publique, soulève de multiples questionnements concernant sa définition, son régime juridique et ses relations avec les finances publiques. Il occupe une place cardinale en droit public notamment en raison de ses implications financières. Il est indéniable que l'emploi public peut être compris comme générateur de dépenses publiques : les mécanismes de gestion des personnels publics prévus par les textes comme les choix politiques effectués depuis plusieurs décennies peuvent ainsi être étudiés à travers le prisme financier.

On constate indéniablement que les réformes les plus contemporaines prennent en considération les enjeux financiers de l'emploi public puisqu'elles visent à maîtriser l'ampleur des dépenses de personnel, à améliorer le fonctionnement interne de l'État et à optimiser la gestion des personnels publics. Il est donc possible de procéder à une lecture financière de ces réformes afin d'en apprécier l'ampleur et la portée. L'emploi public et les finances publiques sont donc profondément liés : leur mise en perspective dans cette étude doit permettre de révéler la nature et les ambiguïtés de cette relation.

L'effet corroboratif de la jurisprudence

Droit public - 2016



Charlotte ARNAUD

ISBN : 978-2-36170-121-5 | 2016 | 596 pages [**45 €**]

Dans un contexte d'enchevêtrement des systèmes normatifs et de pluralisme juridictionnel, la question de l'autorité de la jurisprudence est centrale. Tantôt abordée comme un instrument normatif, tantôt comme une donnée purement factuelle, elle est toujours une variable inconstante. Entre la thèse de « l'autorité de la chose interprétée » et le concept de « dialogue des juges », il est difficile de parvenir à une conception unanime de l'influence que produit la jurisprudence. La thèse défendue systématise cet effet en limitant l'analyse à ce que prescrivent les énoncés normatifs en vigueur. (...)

Sur ces fondements, la thèse propose de démontrer que la jurisprudence a valeur de preuve. La présence des deux critères susmentionnés conditionne les relations que les juridictions entretiennent. La jurisprudence produit ainsi un effet corroboratif. Ce dernier désigne le processus factuel par lequel l'interprétation délivrée par une juridiction est utilisée à des fins probatoires par une autre juridiction, en raison de l'analogie qu'elle établit. Le critère de l'analogie, entendu comme la « ressemblance de rapports » normatifs et factuels existant entre deux ou plusieurs litiges, constitue le lien essentiel à la réalisation des relations jurisprudentielles. L'étude s'attache à illustrer ce processus dans les rapports d'influence interprétative qu'entretiennent cinq juridictions : la Cour de justice, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil constitutionnel français, la Cour de cassation et le Conseil d'État. L'effet corroboratif de la jurisprudence fournit une grille de lecture des relations jurisprudentielles, excluant toutes considérations extra-juridiques.

L'obligation de paiement de la dette publique française

Droit public - 2018

Liliane ICHER

ISBN : 978-2-36170-169-7 | 2018 | 842 pages [**45 €**]



Le paiement – le remboursement du capital et le versement des intérêts – de la dette publique française est une problématique centrale en politique mais le sujet est moins fréquemment traité en droit. Pourtant, il soulève de nombreuses interrogations juridiques. D'abord, existe-t-il une telle obligation ? Si la réponse est affirmative, comment est-elle honorée ? Enfin, peut-elle être juridiquement remise en cause ? La formation de la dette publique au sens maastrichtien – étatique, locale et sociale – est valable dans la quasi-totalité des cas. Les administrations agissent sur la base de votes les autorisant à contracter des emprunts puis, elles respectent les règles du droit contractuel et du droit des marchés de capitaux. Alors, les paiements doivent être effectués. Pour l'instant, les personnes publiques françaises parviennent à s'exécuter. Toutefois, l'étude a permis de déceler des problèmes de type démocratique qui fragilisent le consentement à l'emprunt. Au stade de la formation de la dette publique, les politiques sont duplices donc les normes en découlant sont difficilement compréhensibles pour les citoyens. Au contraire, lors de l'exécution, les discours deviennent univoques. La priorité est accordée au paiement des dettes des administrations, quelles que soient la conjoncture économique et les autres prescriptions contenues dans la hiérarchie des normes. Les autres lectures possibles du droit ne sont que peu présentées. Ainsi, sans être pour autant « odieuse », la dette publique française est affaiblie à la fois par un manque de clarté et de pluralisme.

Le dualisme juridictionnel en matière de propriété publique

Droit public - 2019

Anthony FALGAS

ISBN : 978-2-36170-187-1 | 2019 | 854 pages [**45 €**]



La construction jurisprudentielle réalisée par les juges au long des siècles, a permis de poser progressivement les critères de répartition que l'on connaît aujourd'hui. La systématisation de ces différentes strates jurisprudentielles montre le passage d'une répartition anarchique des compétences sous l'Ancien Régime, à une répartition basée sur un critère organique, pour enfin évoluer vers la finalité de l'action administrative au milieu du XIXe siècle. Le modèle actuel de répartition, qui répond peu ou prou à la distinction classique héritée du XIXe siècle, ne permet pas un partage harmonieux des compétences. Ainsi, la dualité domaniale ne saurait constituer le critère de répartition des compétences juridictionnelles. Les évolutions du droit positif attestent de la nécessité de dépasser la façon dont s'exprime le dualisme juridictionnel au sein de la propriété publique. La reconnaissance d'une propriété publique, distincte de la propriété privée, ouvre la voie à une réflexion d'ensemble. Les prérogatives du juge judiciaire sur le domaine privé constituent l'obstacle majeur à une potentielle unification. Aussi, une refonte de ce contentieux passe, nécessairement, par la remise en cause de l'assimilation du domaine privé à la propriété privée et le lien suranné entre la propriété et la compétence du juge judiciaire. Une définition organique de la propriété publique, qui fonderait le contentieux non plus sur l'affectation du bien mais sur la personnalité publique du propriétaire, impliquerait certes d'abandonner les catégories actuelles de répartition, mais permettrait de mettre fin à la dislocation des compétences.

Essai et enjeux d'une définition juridique du travail



Droit privé - 2013

Delphine GARDES

ISBN : 978-2-36170-053-9 | 2013 | 670 pages [**40 €**]

Le travail s'apparente à un vocable familier que chacun d'entre nous connaît, manie, utilise. Cette notion, issue de la langue courante, est régulièrement mobilisée par la discipline juridique. Pour autant, constat troublant, tout en étant de nombreuses fois usitée, cette notion ne semble jamais définie précisément et en tant que telle. Le droit positif l'envisage essentiellement au regard de certaines de ses formes particulières : le travail salarié ou le travail indépendant. Il semble dès lors nécessaire d'élaborer une définition juridique du travail, indépendamment des adjectifs qui lui sont habituellement associés. Cette étape est essentielle, dans la mesure où c'est le droit qui permet de tisser le lien entre « l'accomplissement d'un travail » et « la protection de la personne du fait de son travail ».

La question de la protection du travailleur innerve en second plan celle du travail et justifie d'autant plus l'intérêt d'en dessiner précisément les contours juridiques. Ce qui manque ce n'est pas tant le travail, entendu dans son sens le plus large. Il est au contraire visible partout où l'homme se trouve, sur des territoires insoupçonnés. Ce qui fait en réalité défaut, c'est le travail qui protège, celui qui permet à l'homme d'être digne, en toute situation de travail. Il convient par conséquent de proposer une définition juridique du travail suffisamment large pour embrasser ses différentes formes : salariée, indépendante, gratuite. L'enjeu principal est que chaque personne puisse avoir accès à une protection suffisante du fait de son travail, quelle qu'en soit la forme.

Dans cette perspective, cette recherche envisage la construction d'un statut général du « travail », au regard de la définition juridique proposée, et trace des voies pour une meilleure protection de la personne au travail, au-delà du travail salarié ou rémunéré.

Les chercheurs saisis par la norme. Contribution à l'étude des droits et devoirs des chercheurs



Droit privé - 2014

Amélie MAUREL

ISBN : 978-2-36170-074-4 | 2014 | 722 pages [**45 €**]

L'objet de cette thèse est de déterminer quels sont les droits et devoirs des chercheurs. Plus précisément, il s'agit d'examiner comment la norme se saisit des chercheurs dans leur diversité tant dans le processus de recherche – c'est-à-dire pendant la phase du choix des sujets de recherche et celle de la conduite des investigations – qu'après l'obtention d'un résultat scientifique. Il en résulte que, durant le processus de recherche, les chercheurs doivent bénéficier d'une liberté hors du commun afin que puissent librement s'exprimer leurs qualités inventives.

Néanmoins, en tant qu'activité humaine œuvrant pour le bien commun et puissant moteur des économies modernes, la recherche doit être orientée et encadrée par les pouvoirs publics. Une fois le résultat scientifique obtenu, un arbitrage entre différents impératifs opposés – ceux de l'économie et ceux de la recherche – doit être réalisé. Le droit doit, à la fois, inciter à la recherche et à l'innovation, permettre une large et rapide diffusion des résultats ainsi que leur valorisation économique pour que la recherche puisse continuer à progresser. Les droits et devoirs des chercheurs ont, à ce stade, vocation à répondre à ces objectifs.

L'obligation de soins en droit privé

Droit privé - 2015



Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN

ISBN : 978-2-36170-098-0 | 2015 | 659 pages [**45 €**]

Partout présente et pourtant si peu unifiée, l'obligation de soins prend d'abord le visage de la diversité. Loin d'être l'apanage de la relation médicale, l'analyse de ses manifestations a révélé que de nombreux rapports de droit privé connaissaient cette obligation, tantôt comme l'expression d'une créance de prestation, tantôt comme la manifestation d'une dette de comportement. Si cette dualité de perspectives embrasse la grande variété des obligations de soins, elle vient également l'exacerber car, au sein même de cette division, les obligations de soins se distinguent en fonction de leur origine et de leur contenu. (...)

La conceptualisation permet de rattacher cette obligation au droit commun tout en tenant compte de sa singularité. Pétrie de considérations comportementales à l'image d'une règle de conduite dont elle épouse le moule, la vision unitaire de l'obligation de soins est riche d'influences théoriques. A cet égard, on ne peut que constater que le défaut de soins caractérise l'incurie et justifie la mise en œuvre de la responsabilité contractuelle pour faute prouvée. Riche d'influences pratiques, l'obligation de soins est érigée en élément de valorisation du débiteur et également traitée comme un instrument de prévention des risques.

La réparation en nature

Droit privé - 2016



Brunehilde BARRY

ISBN : 978-2-36170-120-8 | 2016 | 634 pages [**45 €**]

Dans le silence de la loi, la réparation du préjudice prend, le plus souvent, la forme d'une réparation pécuniaire. Pourtant, la jurisprudence accepte depuis longtemps d'ordonner la réparation en nature. La doctrine encourage fortement cette orientation et en déduit parfois sa prééminence, voyant dans ce procédé l'émanation de la restitutio in integrum qui fonde le droit de la responsabilité civile. Or, ce postulat est nuancé à l'aune d'une étude approfondie de la notion de réparation en nature et de sa mise en œuvre. Positivement perçue comme une notion compréhensive, la réparation en nature attire à elle d'autres sanctions en nature voisines mais d'une essence juridique différente, telles que l'exécution forcée et la cessation de l'illicite, avec lesquelles elle est le plus souvent confondue.

Aussi, une définition stricte et claire de la réparation en nature, mise en exergue par un travail de distinction, doit permettre de cerner son contenu propre. L'étude de la réparation en nature conduit, ensuite, à dégager les conditions présidant à son prononcé, tant en termes de possibilité que d'opportunité. Elle mène également à confronter la teneur du pouvoir du juge au regard de ce même prononcé, lorsque sa souveraineté se heurte à l'intérêt prépondérant de la victime ou à un certain type de dommage tel que le dommage écologique.

Les définitions en droit privé

Droit privé - 2017



Louis-Marie SCHMIT

ISBN : 978-2-36170-144-4 | 2017 | 708 pages [**45 €**]

Omnis definitio in iure civili periculosa est : toute définition est périlleuse en droit. L'avertissement lancé par Javolenus, jurisconsulte romain du Ier siècle, habite la conscience collective des juristes contemporains. Suspectes d'introduire en droit un excès de rigidité, il conviendrait de les cantonner à la sphère doctrinale dont elles ont émergé. Pourtant, du Code civil de 1804 aux projets de réformes les plus récents, l'engouement du législateur pour les définitions ne s'est jamais démenti. Le juge définit également, nonobstant les limites du cas, et les clauses de définitions sont désormais usuelles dans de nombreux contrats. Les autorités administratives, la pratique et les petites sources du droit ont également recours à la définition. Phénomène transversal, les définitions sont un langage commun à l'ensemble des acteurs juridiques : cette universalité appelait une étude d'ensemble des définitions en droit privé.

Les juristes définissent, donc. Doivent-ils, pour autant, s'y adonner sans réserve ? N'y a-t-il aucun péril ? Dans quelle mesure les définitions répondent-elles aux attentes qu'elles suscitent ? Afin d'apprécier la pertinence de leur usage en droit privé, il convient de les appréhender sous l'angle de leur émergence, de leur contribution à la réalisation du droit et de leur normativité, sans omettre la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec la doctrine, auteur séculaire de définitions. Oscillant entre stabilité et mouvement, la réalité des définitions en droit privé est contrastée, à la mesure de leurs limites et de leurs interactions.

La compétence du salarié

Droit privé - 2018



Sarah THOMAS

ISBN : 978-2-36170-168-0 | 2018 | 496 pages [**45 €**]

Bien que la « compétence » soit un mot connu du vocabulaire juridique, le droit du travail l'utilise dans une autre perspective : celle de désigner l'habileté des salariés. Alors qu'avant 2008, le mot était quasiment absent du Code du travail, il y est aujourd'hui employé à près de 400 reprises. Paradoxalement, aucune définition n'a accompagné cette large diffusion de la compétence dans le droit du travail. Il s'agit alors de comprendre les causes de la diffusion de la compétence dans le droit du travail. L'étude de la compétence permet d'identifier comment et pourquoi ce concept d'origine managériale s'est diffusé en droit du travail. Elle invite à une réflexion sur les relations que le droit du travail entretient avec d'autres disciplines non juridiques, en particulier les sciences de gestion.

La recherche d'une alternative juridique au concept managérial de compétence conduit à explorer ses notions périphériques et notamment celle de capacité. Notion ancienne, la capacité juridique a prouvé sa solidité et il est possible de s'en inspirer pour traduire juridiquement la compétence. Sous un angle moderne et dynamique, est envisagée la création d'une nouvelle notion, celle de « capacité professionnelle ». Au-delà d'un simple remplacement terminologique du mot « compétence » par celui de « capacité », le développement de la notion juridique de capacité professionnelle ouvre de nouveaux horizons. En même temps qu'elle permet de sécuriser les risques liés à l'usage d'un concept aussi peu défini et délimité que celui de compétence, la capacité professionnelle contribue à replacer la personne au coeur du droit du travail.

Restructurations sociétaires et responsabilité pénale



Droit privé - 2019

Aliénor BOULANGER

ISBN : 978-2-36170-186-4 | 2019 | 608 pages [**45 €**]

Au cours de son existence, la société peut être amenée à se restructurer pour répondre aux besoins de son évolution. Qu'elles soient le fruit d'une volonté d'adaptation, d'extension ou la conséquence de difficultés rencontrées, les opérations réalisées sont alors susceptibles d'altérer la structure sociétaire, et partant le sort de la responsabilité pénale. L'objet de cette thèse est ainsi de mettre en évidence l'influence réciproque des restructurations sociétaires et de la responsabilité pénale. Car, force est de reconnaître que ces deux considérations s'articulent difficilement. Il est alors primordial de s'intéresser au régime pénal auquel sera soumis le sujet des restructurations, la société, et d'envisager le processus in fine, c'est-à-dire l'évolution occasionnée, là encore sous l'angle de la responsabilité pénale. Le lien entre la responsabilité pénale et les composantes des restructurations sociétaires dès lors cerné, les incidences des restructurations sur l'engagement de la responsabilité pénale doivent être examinées. Si certaines opérations ne donnent pas lieu à remise en cause de la responsabilité pénale de la structure, d'autres peuvent au contraire se solder par son anéantissement. L'un des écueils majeurs du régime de la responsabilité pénale des personnes morales apparaît ici puisque la structure sociétaire peut échapper à la mise en œuvre de la responsabilité pénale en procédant à sa restructuration. L'ensemble de cette étude doit en conséquence conduire à des propositions pour remédier aux imperfections soulevées par les restructurations sociétaires dans la mise en œuvre de la responsabilité pénale.

La gestion des risques contractuels par le contrat
Étude du droit français à la lumière du droit anglais



Droit privé - 2020

Alexis DOWNE

ISBN : 978-2-36170-221-2 | 2020 | 810 pages [**45 €**]

Si le contrat est un acte de prévision, il est également à l'origine de certains risques. Ces risques contractuels désignent l'éventualité d'un écart avec la réalisation de l'opération contractuelle. Lorsqu'ils sont pensés en corrélation avec la norme contractuelle, il est possible de classer les risques contractuels en trois catégories selon qu'il s'agit de risques sémantiques, opérationnels ou financiers. Avant d'observer la marge de manoeuvre des parties pour gérer ces risques, il faut délimiter la répartition par défaut desdits risques. Une telle répartition varie considérablement en fonction du type contractuel, de l'unilatéralisme du contrat-échange vers le partage dans le contrat-alliance en passant par l'équilibre des risques au sein des contrats-coopération. La gestion des risques par les parties repose sur le principe de liberté contractuelle, mais cette possibilité doit être plus ou moins encadrée selon la nature de la relation contractuelle. Par conséquent, il est possible de proposer un contrôle distinct pour les contrats d'adhésion et les contrats négociables. Toutefois, même valides, les clauses de gestion des risques contractuels sont limitées au stade de leur application que ce soit en raison de l'extinction du contrat ou du comportement des parties.

L'œuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) - L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique»



Histoire du Droit - 2013

Cyrille DOUNOT

ISBN : 978-2-36170-055-3 | 2013 | 756 pages [**40 €**]

Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) est un grand juriste méconnu. Professeur de droit à l'Université de Toulouse, il a laissé une œuvre remarquable. Ami du chancelier Séguier, protégé de Colbert, introduit dans la République des Lettres, il maîtrise l'histoire et le droit de façon érudite. Réputé de son vivant, en France et en Europe, il fut réédité longtemps après sa mort, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Ses œuvres de droit romain (des leçons sur le Code et le Digeste, un commentaire des Institutes) sont typiques d'un jurisconsulte tenant le ius civile pour le droit commun.

Il rédige en outre un Traité des fictions de droit, le premier du genre. Ses œuvres de droit canonique sont plus originales. A travers ses Dissertations de droit canonique, ses Commentaires sur les décrétales d'Innocent III et sur les Clémentines, et son Traité de Défense de la juridiction ecclésiastique, il se démarque fortement du gallicanisme. Luttant tour à tour contre les entreprises des juges séculiers (appels comme d'abus, cas royaux et privilégiés) et les prétentions régaliennes, il se fait le héraut d'un droit pontifical médiéval immédiatement applicable. Par sa grande connaissance de l'Antiquité et des Pères de l'Eglise, il développe un contre-modèle historique, opposé aux libertés gallicanes. De fait, il dote le souverain pontife d'une plenitudo potestatis sur l'Eglise et dans l'Eglise, le rendant maître absolu de la juridiction ecclésiastique.

L'organisation judiciaire en Indochine française 1858-1945

- Tome 1 : Le temps de la construction 1858-1898
- Tome 2 : Le temps de la gestion 1898-1945



Histoire du Droit - 2014

Adrien BLAZY

(TOME 1) ISBN : 978-2-36170-076-8 | 2014 | 816 pages [**30 €**]
Épuisé (TOME 2) ISBN : 978-2-36170-079-9 | 2014 | 585 pages [**25 €**]

Au-delà de la mise en valeur économique, la colonisation vise à transformer les sociétés colonisées, à les guider vers l'idée du progrès telle que définie par les colonisateurs. L'instrument de régulation sociale qu'est la justice ne peut sortir inchangé d'une telle entreprise. Qu'il s'agisse de la justice des colonisateurs ou de celle des colonisés, la colonisation impose une transformation des organisations judiciaires afin de rendre possible la réalisation du projet colonial, tout en assurant la domination française. L'étude de l'organisation judiciaire en Indochine vise à montrer dans quelle mesure, le projet colonial de transformation des sociétés a été accompli par le biais de la justice. Cela renvoie à se questionner sur les choix qui ont été faits et à déterminer leur origine, qu'ils s'agissent des contingences imposées par le contexte colonial ou des lignes directrices de la politique coloniale définie en métropole, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque possession et, sans oublier, la question des moyens disponibles et mis en œuvre.

Le temps de la construction, objet de ce premier tome, c'est celui des quarante premières années de la colonisation française en Indochine, pendant lesquelles est mise en place une justice coloniale française bien particulière, coexistant avec les organisations judiciaires des colonisés.

Le temps de la gestion, objet de ce second tome, ce sont les années qui voient apparaître l'Indochine française comme entité politique avec un grand service judiciaire unifié sur tout le territoire. La gestion de cette organisation judiciaire et des organisations indigènes, ne peut alors passer que par des tentatives de rationalisation et d'adaptation, qu'il s'agisse de s'inspirer du lointain exemple métropolitain ou d'approfondir les spécificités coloniales, héritées du temps de la construction.

L'Etat royal : Normes, justice et gouvernement dans l'œuvre de Pierre Rebuffe (1487-1557)



Histoire du Droit - 2015

Philippe FABRY

ISBN : 978-2-36170-101-7 | 2015 | 557 pages [**45 €**]

Pierre Rebuffe fut l'un des plus grands juristes de son temps, un canoniste de premier plan qui ne négligea cependant pas le droit civil et un auteur très prolifique soucieux de produire des textes utiles tant aux étudiants qu'aux pragmatici. Son œuvre, évoluant entre le bartolisme tardif et l'humanisme juridique, est très largement consacrée à l'étude des matières qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leur pratique quotidienne du droit : procédure, modes de preuve des normes applicables. Mais, rédigée sous les règnes autoritaires de François 1er et d'Henri II, elle est sous-tendue par une vision juridique et politique globale de l'Etat royal fondé sur et structuré autour de la personne du prince : roi législateur, roi justicier, et, de plus en plus, roi administrateur.

Ses écrits prennent spécialement la mesure, à travers d'imposants recueils et commentaires de la législation royale, de l'apparition d'un droit national fortement dominé par une action normative monarchique toujours croissante. A la fois partisan de l'absolutisme et défenseur des prérogatives parlementaires, patriote français et chantre de la Chrétienté, Rebuffe témoigne des contradictions du premier XVIe siècle, entre héritage médiéval et Renaissance humaniste.

La justice criminelle des capitouls de Toulouse (1566 - 1789)

Histoire du Droit - 2017



Claire FAURE

ISBN : 978-2-36170-140-6 | 2017 | 622 pages [**45 €**]

La ville de Toulouse, occitane et indépendante au temps des comtes, vit sa renommée croître au XVIe siècle, siècle d'or de la cité, par la réputation de son Université et de son parlement, grâce au commerce du pastel tout comme à la vigueur de l'institution municipale qui lui assurait son prestige dans le royaume.
A bien des égards, la municipalité toulousaine présentait des singularités. La volonté des magistrats municipaux de délaisser le titre ordinaire de consul et de choisir celui de « capitoul », en était la première manifestation. Ensuite, leur attribution à juger, en première instance, des procès criminels et de simple police leur offrait une indépendance dans le royaume. Ce pouvoir, parce qu'il était le fruit d'une cession des comtes de Toulouse et non de la royauté, fut considéré de tout temps par les capitouls comme patrimonial. La justice, qui était perçue comme la première de toutes les vertus et la principale de leurs fonctions, servait leur légitimité face à ce pouvoir royal de plus en plus présent. Enfin, la dernière singularité résultait du pouvoir que s'octroyaient les magistrats municipaux, juges de rigueur : juger en équité, et en se faisant les détenteurs de *l'arbitrium judicis*.

Ces particularités ouvraient le champ de la recherche autour, finalement, d'une seule question : comment la justice criminelle était-elle rendue par les capitouls et en quoi servait-elle les intérêts de la municipalité ?

http://ifrdroit.ut-capitole.fr

Université Toulouse Capitole
IFR
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9

ifr@ut-capitole.fr

Pour votre commande

Service des Presses
ifr@ut-capitole.fr / www.ut-capitole.fr
Tél. (33) 05 61 63 38 22
21, allée de Brienne - 31000 TOULOUSE

Lextenso-Éditions (Librairie)
www.lextenso-editions.fr

Réalisation : CORLEP www.corep.fr | ✆ 05 62 88 91 88